

ANNEE 2009

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2008

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU SAMEDI 11 OCTOBRE 2008

Sommaire

MINISTERE DE LA JUSTICE

	Pages
1. Membres du Gouvernement présents	02
2. Ouverture de la Séance	02
3. Discussion générale	11
4. Fin de la séance	50

Secrétaires élus :

Monsieur Georges TENDENG

Monsieur Joseph NDONG

Présidence de :

Monsieur Iba Der THIAM

1^{er} Vice-président

Séance plénière du samedi 11 octobre 2008

(La séance est ouverte à 10 h)

- 1 -

Membres du Gouvernement présents

Sont au banc du Gouvernement :

- Maître Madické NIANG, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- Monsieur Abdou Aziz SOW, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des Relations avec les Institutions.

- 2 -

Ouverture de la séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord vous présenter nos excuses, pour le retard qui a été observé par rapport à l'heure qui vous avait été indiquée hier soir : les locaux étaient occupés ce matin, par nos collègues, les honorables sénateurs de la République. Il a fallu attendre qu'ils aient fini de délibérer pour que nous puissions réintégrer nos locaux.

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de loi n°57/2008 modifiant l'article 15, alinéa 1^{er} de la loi 2002-20 du 15 mai 2002 modifiant et complétant le Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale. La parole est à notre collègue Alpha KOITA, Rapporteur de la Commission des lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,

Honorables députés,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains, s'est réunie le vendredi 10 octobre 2008, dans la salle de la Commission des

Finances, sous la présidence de Monsieur Aly LO, Président de ladite commission à l'effet d'examiner la proposition n°57/2008 portant modification de l'article 15 alinéa 1^{er} de la loi 2002-20 du 15 mai 2002 modifiant et complétant le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement était représenté par Maître Madické NIANG, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, entouré de ses collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président de la commission souhaitera la bienvenue à Monsieur le Ministre d'Etat, avant de donner la parole à Monsieur le député Sada NDIAYE pour la présentation de la proposition de loi.

Prenant la parole, Monsieur le député rappellera que la présente proposition de loi a pour objet d'harmoniser la disposition du Règlement intérieur avec celle de la Constitution qui vient d'être modifiée et qui laisse aux règlements intérieurs des Assemblées constituant le Parlement, le soin de fixer chacune en ce qui la concerne la durée du mandat de son président. Il a rappelé que les députés sont élus sur la base d'une liste départementale, d'une part et d'autre part sur une liste nationale proportionnelle donnant ainsi la chance à toutes les formations politiques et autres coalitions des partis politiques de pouvoir siéger au sein de l'Assemblée nationale selon leur représentativité. Après les élections, les députés de notre institution ont élu en leur sein un bureau et porté à sa tête un président, dira t-il.

L'article 62 du titre VI de la Constitution disposait en son alinéa 1^{er} que le Président de l'Assemblée nationale est élu pour la durée de la législature tandis que les autres membres du bureau sont tous élus pour une durée d'un an renouvelable.

Pour un souci d'équité et d'uniformisation des statuts, il convient d'appliquer la même durée de mandat à l'ensemble des membres du bureau dont le Président de l'Assemblée nationale.

A la suite de l'exposé introductif de Monsieur le député Sada NDIAYE, vos Commissaires, à une large majorité, se sont félicités du fait que Monsieur le Président de la République, en prenant acte de la proposition de loi, ait mis l'Assemblée Nationale devant ses responsabilités, apportant ainsi, encore une fois, la preuve de son attachement au respect de la séparation des pouvoirs. Au cours des débats, riches et sereins, qui ont suivi la présentation de l'exposé des motifs, vos Commissaires ont fait part de leurs appréciations qui, pour l'essentiel, peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

1- Sur le non pertinence de la loi

Certains de vos Commissaires se sont posés des questions sur la possibilité juridique de pouvoir examiner une modification de notre règlement intérieur, alors que la proposition de modification constitutionnelle n'est pas encore adoptée par la plénière.

- De l'application automatique de ces dispositions de cette présente loi par le Sénat.
- Le souci d'équité mis en exergue dans l'exposé des motifs qui, pour eux, ne devrait pas être valable pour le Président de l'Assemblée.
- Sur la durée réduite du mandat du Président qui est très courte pour dérouler son programme.

2- Sur la pertinence de la proposition de loi

De l'avis de la majorité de vos Commissaires, la proposition de loi soumise à l'examen de la commission est d'une pertinence avérée vu qu'elle laisse aux règlements intérieurs des assemblées-qui déterminent déjà la composition, les règles de fonctionnement de leur bureau, les pouvoirs et prérogatives de leurs présidents-le soin de fixer la durée des mandats de ces derniers.

Autrement dit, la proposition de loi offre l'opportunité aux membres des deux assemblées de retrouver la plénitude de leurs pouvoirs quant au fonctionnement régulier de leur Assemblée respective.

La loi va amener Monsieur le Président de l'Assemblée nationale à davantage s'occuper, recevoir et écouter les députés, car il comprendra que le pouvoir est détenu par ceux qui l'ont porté à la tête de l'Institution.

Du reste, en permettant à tout parlementaire de se prononcer annuellement sur le sort du président qu'il s'est librement choisi, comme c'est le cas pour les autres membres du bureau, on crée les conditions pour que le Président de l'Assemblée ne soit jamais en rupture de ban avec la majorité parlementaire qui l'a élu, tout le contraire de l'article 15, alinéa 1^{er} du Règlement intérieur.

Pour certains Commissaires, dans un régime démocratique et au sein d'une institution parlementaire comme notre Assemblée nationale, la grande majorité des élus du peuple peut, à quelque moment que ce soit de sa législature, se sentir désarmée et impuissante face à un membre du bureau qu'elle a librement et démocratiquement porté à sa tête.

Pour d'autres Commissaires en revanche, les arguments qui sous-tendent la présente proposition de loi sont impertinents.

A leur avis, le texte vise une institution et une personne. Rappelant les valeurs fondamentales de dialogue et de concertation qui font le ciment de notre société, ces Commissaires pensent qu'il eût été plus pertinent de recourir à ces voies en cas de conflit que de vouloir utiliser de manière excessive les instruments juridiques pour nuire à une personne ou procéder à l'affaiblissement de notre institution par la précarisation de celui qui l'incarne.

Certains Commissaires ont rappelé que la loi ne vise pas une personne mais plutôt une institution, des structures et leurs modalités de fonctionnement.

A la suite des interventions de vos Commissaires, Monsieur le Président de la commission a invité Monsieur Sada NDIAYE à reprendre la parole pour apporter des réponses aux interpellations de ses collègues.

Reprenant la parole, il commencera par réitérer ses remerciements à ses collègues pour leurs félicitations et pour l'intérêt suscité en eux par l'examen de ladite proposition de loi.

Saluant la hauteur et la sérénité qui ont marqué les débats, l'auteur de la proposition dira assumer entièrement son initiative et s'est félicité de ce que le groupe

parlementaire auquel il appartient ait, dans sa très large majorité, endossé la proposition de loi.

Il dira que c'est pour sécuriser et stabiliser notre loi fondamentale, que la proposition de loi renvoie au règlement intérieur de chaque assemblée composant le parlement le soin de fixer la durée du mandat de son président.

Répondant à certains Commissaires, il fera observer que toute comparaison entre le Président de la République et un autre Président d'Institution serait mal à propos.

Invité à prendre la parole par le Président de la Commission, Monsieur le Ministre d'Etat, tout en se gardant de s'immiscer dans le débat, a tenu à apporter quelques éclairages sur les points soulevés.

Il a rappelé à l'intention des Commissaires que les projets de loi sont toujours accompagnés des décrets d'application.

Il a étayé ses propos en donnant entre autres l'exemple de l'adoption de la loi relative à l'introduction de la Cour Suprême dans la Constitution, en adoptant en même temps la loi organique sur la Cour suprême.

Monsieur le Ministre d'Etat dira également qu'il n'y a aucune possibilité de comparer un mandat issu du suffrage universel direct d'un autre mandat émanant de ses collègues.

Le Parlement fait partie des institutions et ce qui s'y fait doit l'être dans le cadre de la politique définie par le Chef de l'Etat.

Satisfaits des réponses apportées par notre collègue Sada NDIAYE et par Monsieur le Ministre d'Etat, et après avoir examiné et adopté l'amendement proposé, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, la proposition de loi n°57/2008 portant modification de l'article 15 alinéa 1^{er} du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale et vous demandent d'en faire autant si cela ne soulève de votre part aucune objection majeure.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Ministre d'Etat, avez-vous, s'il vous plaît, des observations à faire sur le rapport ?

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Oui, Monsieur le Président.

Je voudrais féliciter le rapporteur mais, à la page 7, je voudrais faire quelques propositions de rédaction.

Au premier paragraphe, « ... il a rappelé à l'attention des commissaires que les projets de lois sont souvent » pas « toujours ». Donc, deuxième paragraphe « la loi organique sur la Cour suprême » seulement, pas sur « la Constitution et la Cour suprême ».

Je voudrais aussi, troisième paragraphe, vous proposer une autre formule de rédaction : « Monsieur le Ministre dira également qu'il n'y a aucune possibilité de comparer un mandat issu du suffrage universel à un autre, détenu par un président d'Assemblée nationale élu par ses pairs ou par ses collègues ».

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Bien ; vous avez tous noté ?

Je vais d'abord demander à ceux qui souhaitent intervenir sur la forme de bien vouloir se faire connaître.

Dans l'état actuel des inscriptions que nous avons comptabilisées, j'ai trois orateurs :

- Abdoulaye BABOU,
- Moussa DAFFE,
- Alioune SOW.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient intervenir ?

Deux autres orateurs se sont ajoutés à la liste initiale :

- Demba DIOP,
- Ndèye Bakhaw NDIONGUE.

Puis-je considérer la liste comme étant close ?

Il en est ainsi décidé.

Je passe la parole immédiatement à notre collègue Abdoulaye BABOU.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, représentant le Gouvernement,

Je voudrais d'abord féliciter Monsieur le rapporteur et souligner qu'il a travaillé dans l'urgence, qu'il n'est pas le rapporteur attitré de la Commission des Lois, parce qu'il s'agit en l'occurrence de Monsieur SEYDOU DIOUF, occupé par ailleurs, à nous proposer le rapport qu'on a lu hier. Donc, notre collègue, rapporteur de circonstance, Monsieur KOITA a beaucoup de mérite, il ne faut pas l'oublier.

Je voudrais néanmoins préciser à la page 2, avant dernier paragraphe, comme nous l'avons fait observer hier, lorsque l'on parle de règlement intérieur, c'est au singulier il ne faut pas oublier cela.

A la page 3, dernier paragraphe, selon les compréhensions, on a l'habitude de mettre « débat » au pluriel ; au lieu de mettre « au cours du débat », ce qui est plus usuel, c'est de dire « au cours des débats ».

A la page 4, dernier paragraphe : « la loi va emmener Monsieur le président », on peut se poser des questions sur l'écriture de « emmener », et puis est-ce que le

terme est approprié ? Puisque l'on veut dire, dans l'idée, qu'il faut inciter seulement le Président à s'occuper davantage et être à l'écoute de nos collègues Députés.

A la page 5, cette fois-ci; paragraphe 4, je demanderais à notre collègue de préciser sa pensée ; parce que dans le texte, il est écrit ce qui suit : « pour d'autres commissaires, en revanche » à la lecture, vous avez dit : « ne sont pas », que faut-il retenir ? Le texte ou « ne sont pas » cela dépend de vous (pertinent) ...

Par contre, la précision de fond, et qui peut altérer le sens du texte, c'est qu'il faut dire une chose : dernière page, dernier paragraphe, page 7, « satisfaits des réponses apportées par le collègue Sada NDIAYE et par Monsieur le Ministre d'Etat ... », après « avoir examiné », il faut ajouter « adopté » donc, il faut ajouter « examiné et adopté l'amendement proposé », c'est par la suite que l'ensemble du texte a été adopté. Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, merci infiniment. Je passe la parole au Professeur Balla Moussa DAFPE.

MONSIEUR MOUSSA DAFPE

Merci Monsieur le Président. Donc, je vais être également très tolérant vis-à-vis de notre rapporteur, parce que je crois que le rapport est bien fait et synthétise, reflète un peu le débat, mais c'est peut-être dans la forme et je crois que lui aussi a travaillé dans l'urgence, parce qu'il pensait qu'on devait se réunir hier soir, il a terminé assez tôt et donc il était en salle avec nous jusqu'à la fin de la session. Effectivement, certaines coquilles ont été déjà corrigées par le Ministre d'Etat lui-même et par Maître BABOU tout à l'heure.

Maintenant, je voulais savoir s'il n'y a pas quelque part une sorte d'incohérence dans les propos à la première page : « Prenant la parole, Monsieur le rapporteur rappellera que (même si cela a été dit, hein, je ne me rappelle pas) la présente proposition de loi a pour objet d'harmoniser et d'opérationnaliser la disposition du règlement intérieur à celle de la Constitution ». Je crois que c'est « harmoniser par rapport à ... », mais « l'opérationnalisation » vient après. Donc, il faut peut-être, quelque part, inverser, parce que c'est l'opérationnalisation du règlement intérieur tandis que l'harmonisation concerne, disons, la Constitution par rapport au règlement intérieur.

Je ne sais pas si je me fais comprendre. Donc, quelque part « opérationnalisation » ne doit pas se situer après « harmonisation », même si ça a été, je me souviens, dit comme ça par le porteur de cette proposition de loi.

Nous relevons encore à la page 3, le problème de parlement que nous avons soulevé hier : « Le Président de la République, en prenant acte de la proposition de loi, a mis le Parlement », moi, j'avais suggéré qu'on remplace « Parlement » par « Assemblée nationale ».

Maintenant, à la page 4, cette fois, le rapporteur a tenu à mettre en deux paragraphes, en deux séquences, ceux qui étaient pour la non pertinence et ceux qui étaient pour la pertinence.

Mais, on se rend compte qu'en page 5, il reprend un peu les arguments soulevés par les gens qui étaient pour la pertinence ; donc, est-ce qu'il ne serait pas plus cohérent de les remonter ? Etant donné qu'on a un paragraphe qui est consacré à la pertinence, autant les remonter à ce paragraphe. Je suis d'accord avec Maître BABOU, « va amener le Président ... » (P.4), n'est peut-être pas le terme le plus approprié, il faut trouver un autre terme. Mais, même en dehors de ça, est-ce que c'était vraiment l'objet de notre préoccupation ?

Si nous devons être honnêtes entre nous, je pense que certains de nos collègues ont exprimé des félicitations vis-à-vis du Président de l'Assemblée sortant pour son ouverture ; ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, il y a des problèmes qu'on doit oublier ça. Je pense que, même si on l'a dit sous le coup de la chose, on peut s'épargner encore de..., à mon avis. C'est mon avis.

Maintenant, concernant l'amendement, on ne connaît même pas le projet, a fortiori l'amendement. L'amendement a été discuté, examiné et adopté, mais est-ce qu'il n'était pas bon de mettre en quoi cet amendement consistait ? Est-ce qu'il n'était pas bon de le mentionner dans le texte ? Je ne l'ai pas reçu. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Monsieur le Professeur.

Je passe la parole à l'honorable député Aliou SOW.

MONSIEUR ALIOU SOW

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Mon ancien Professeur au CESTI et collègue Diégane SENE et moi avons relevé quelques coquilles. Par probité intellectuelle, il faut soulever que je ne l'ai pas fait seul. A la page 3, 4^{ème} paragraphe, vous avez dit, Monsieur le Rapporteur : « pour un souci d'équité et d'uniformisation », je pense qu'il serait préférable de dire : « par souci d'équité et d'uniformisation ».

Dernier paragraphe, 1^{ère} ligne, « au cours du débat, riche et serein », « riche et serein » qualifie « débat », donc virgule, dans ce cas ; la ponctuation a toute sa valeur.

Page 4, là où vous listez, « de l'application automatique des dispositions de cette présente loi par le SENAT », je pense qu'il serait plus agréable d'entendre de « l'application automatique des dispositions de cette présente loi ».

Avant dernier paragraphe, avant dernière ligne : « leur pouvoir quant au fonctionnement régulier de leurs Assemblées respectives », je pense au pluriel, « leur Assemblée respective ». Page 5, 2^{ème} paragraphe, 5^{ème} ligne, « soit jamais en rupture de ban ». 3^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne : « peut à quelque moment que ce soit de la législature », pourquoi ne pas dire « à tout moment de la législature » ? Page 7,

2^{ème} paragraphe, 1^{ère} et 2^{ème} lignes : « il a étayé ces propos, en donnant entre autres, l'exemple de l'adoption de la loi relative », est-ce que ce n'est pas « de l'exemple de la loi relative » ? 3^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne : « possibilité de comparer à un mandat », le « à », je pense, doit disparaître. Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher Collègue.
Je passe la parole à l'honorable député Demba DIOP.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je félicite le Rapporteur de circonstance, pour la qualité de son rapport. Pour une fois, je suis d'accord avec Maître BABOU. J'interviens au niveau de la page 3, dernier paragraphe. Je disais que, pour une fois, je suis d'accord avec l'observation de Maître BABOU, car généralement, on dit : « au cours des débats », et si nous sommes d'accord que c'est la formule consacrée, il y a des accords qu'il faut effectuer, « s » à « débats », « riches » avec « s », « sereins » avec « s », « qui ont », etc.

Toujours dans le même paragraphe, je voudrais partager avec vous, le souci suivant : généralement, quand on dit : « vos commissaires ont fait part de leur appréciation qui, pour l'essentiel » etc., je crois que, déjà, même si c'est un seul commissaire, il peut avoir plusieurs appréciations, surtout qu'on était dans la salle de commission des Lois, donc il y avait plusieurs commissaires, et que ces commissaires, en mettant la somme de leurs observations, je crois qu'on doit faire les accords grammaticaux qui s'imposent. Et sous ce rapport, on mettra « s » à « leurs appréciations » et à la place de « peut » on mettra « peuvent être résumées ».

Voilà la petite contribution que je voulais faire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher Collègue.
Je passe la parole à notre collègue Ndèye Bakhaw NDIONGUE.

MADAME NDEYE BAKHAW NDIONGUE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Je voudrais d'abord remercier le Rapporteur, pour la clarté de son rapport et je voudrais vraiment revenir sur la page 4. La page 4, comme l'a si bien dit Maître BABOU, au dernier paragraphe, où on dit : « la loi va amener », je propose qu'on remplace « amener » par « permettre ». Je pense que c'est mieux.

A la page 6, 3^{ème} paragraphe : « saluant la hauteur et la sérénité qui ont empreint les débats », à la dernière ligne : « de ce que le groupe parlementaire auquel il appartient a, dans sa large majorité, endossé la proposition de loi », je propose qu'on remplace « endossé » par « porté » ou bien « approprié ». Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Les professeurs spécialistes de français, est-ce qu'on dit « la hauteur et la sérénité qui ont empreint le débat » ?

Aliou SOW, est-ce qu'on dit « la hauteur et la sérénité qui ont empreint le débat » ? Est-ce que c'est du français, cela ?

Oui, Diégane ! « Qui ont empreint le débat » ! On dit : « les débats sont empreints de sérénité » mais, est-ce qu'on dit « qui ont empreint les débats » ? Voilà, là aussi il faut voir comment faire.

Bien ; ma liste est terminée. Je remercie, donc, tous les orateurs qui se sont exprimés. Je passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour me dire ce qu'il pense des propositions qui ont été faites.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je remercie tous les collègues qui ont eu à faire des observations ; j'en prends acte et je crois que le Président BABOU a suffisamment donné les raisons justifiant les conditions dans lesquelles, en tout cas, ce rapport a été établi.

Je voudrais juste apporter une clarification, c'est suite même à sa question ; là où on dit « pour d'autres commissaires, en revanche, les arguments qui sous-tendent la présente proposition de loi, sont impertinents », c'est ce qui est écrit dans le document initiale, j'ai corrigé pour dire : « ne sont pas pertinents », parce que, d'après ce qu'on m'a dit, il y a une petite nuance entre « impertinent » et « non pertinent ».

« Impertinent », c'est à peu près grossier et péjoratif et c'est ce qui fait que j'ai changé ; à mon niveau, j'ai dit : « ne sont pas pertinents ». Voilà, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Bien, je vous remercie infiniment Monsieur le Rapporteur.

DISCUSSION GENERALE

Mes très chers collègues, la discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

J'aimerais savoir quels sont ceux qui souhaitent prendre la parole, s'il vous plaît ?

Voici la liste des orateurs :

Moustapha CISSE LO
El Hadji Famara SENHOR
Abdoulaye SENE
Fatou Youssouf AIDARA
Khadidiatou DIEDHIOU
El Hadj Moustapha DIOUF
Alpha KOÏTA
Abdoulaye BABOU
Moustapha Mamba GUIRASSI
Ousmane SOW HUCHARD
Demba DIOP
Abdou Karim KAMARA
Bocar Sadikh KANE
Gnagna THOURE
Moussa DAFPE
Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE
Abdoulaye NDOUR
Aïssatou MBODJ
Aliou AIDARA SYLLA
Ababacar BA
Ndèye Bakhaw NDIONGUE
Amadou DIARRA
Issaga LY
Abdou SANE
Ndiawar TOURE
Aly LO
Moussa SY
Fatou KAYERE
Kalidou NiASSE
Modou dit Fada DIAGNE
Doudou WADE

Personne n'a été oublié ?

Je peux considérer la liste close ? Il en est ainsi décidé. Je passe la parole à l'honorable député Moustapha Cissé LO.

MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LO

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat et vos collaborateurs,
Chers Collègues,

(Intervention en Wolof)

MONSEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.
Je donne la parole à l'honorable député El Hadj Famara SENGHOR.

MONSIEUR EI HADJ FAMARA SENGHOR

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collaborateurs du Ministre d'Etat,

J'ai voté la proposition de loi n° 56 hier, aujourd'hui je vais voter la proposition de loi n° 57 portant modification du règlement intérieur de l'Assemblée nationale ; ces lois soutenues par le Groupe parlementaire majoritaire dont je suis membre et dont Maître Abdoulaye WADE est le patron. Je demande à mon frère, l'honorable député Pape Dib SARR qui est du département de Foundiougne comme moi, de ne pas oublier qu'il a été un combattant, qu'il a tout donné au parti, qu'il a subi des arrestations en 92/93, qu'il a mis ses moyens dans le parti (Lamine THIAM ne me démentira pas) : sa pirogue, ses moteurs, son carburant, aux moments durs de l'opposition. Vous savez depuis 1976, je chemine avec le frère secrétaire général national, Abdoulaye WADE ; je n'ai jamais changé de position vis-à-vis du PDS et du Secrétaire général national.

Aujourd'hui, je suis au regret de constater, mon cher frère, l'honorable député pape Dib SARR, que vous ayez voté hier contre la loi.

Aujourd'hui, je souhaite que vous votiez pour cette loi, malgré votre proximité avec le frère Macky SALL. Et je remercie le Bon Dieu d'être encore là, parce que tous mes anciens compagnons du PDS, dans le département de Foundiougne, tels que feu Amadou Bocar MBOW, feu Gorgui SARR, ton papa qui m'avait confié la famille SARR dont vous êtes un des illustres fils, ne sont plus de ce monde. Les événements du PDS m'ont trouvé dans ce parti : les départs de Fara Ndiaye, Ousmane Ngom, Les Cissokho, Jean Paul Diaz, Serigne Diop, Fada Diagne et tant d'autres. Mais, ils se sont retrouvés avec Maître WADE et c'est possible que, demain, Macky SALL se retrouve avec le frère Secrétaire général national Abdoulaye WADE. C'est un souhait et je prie que Dieu le fasse.

Je remercie le Directeur de Cabinet du Ministre Aziz SOW ; on a sillonné le département de Foundiougne ensemble, lorsque vous étiez son conseiller, aujourd'hui vous êtes son Directeur de Cabinet. Vous transmettez nos félicitations au frère Abdoul Aziz SOW, pour la confiance renouvelée du Chef de l'Etat.

Chers Collègues, aujourd'hui est un grand jour, je ne cesserai de le dire. D'Abdoulaye WADE à Doudou WADE, vous avez tous sillonné le département de Foundiougne, des jours et des jours. Joseph NDONG, Ousmane NGOM, tous, vous avez sillonné le département de Foundiougne et vous savez ce qui se trouve dans le département. Je le dis parce que nous avons subi beaucoup d'injustices et ces injustices, il faut les réparer.

Le département de Foundiougne étant un département à vocation agricole, élevage, pêche et tout, donc, étant le député de ce département, aujourd'hui, dans cet hémicycle, je me dois quand même de vous informer de la situation de Foundiougne.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie infiniment honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député Abdoulaye SENE.

MONSIEUR ABDOULAYE SENE

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Avant d'en venir à l'objet de notre délibération du jour, je voudrais vous présenter mes excuses d'avoir évoqué le fait qu'hier, j'ai été amené à interpeller quelques membres de notre bureau de séance, pour relever que j'avais été privé d'un droit légitime pour une explication de vote.

J'avais levé la main, je prends à témoin les collègues qui étaient à côté de moi, je vous prends à témoin également pour constater que le Président de séance a bien dit qu'il y avait neuf inscrits, sans les citer et je n'avais pas cru devoir insister en ce moment. Je voudrais simplement inviter nos membres de bureau à veiller à ce que le sens aigu de discipline de certains députés ne puisse pas les conduire à subir une certaine spoliation de leurs droits.

Cela dit, sur la proposition de loi amendée qui nous a été soumise, j'estime, chers collègues, que nous sommes allés loin. Nous sommes allés, à mon avis, même trop loin. Ce qui nous est proposé aura pour conséquence de fragiliser notre institution. Elle aura pour conséquence de nous mettre dans une instabilité. Elle aura pour conséquence d'atteindre lourdement la crédibilité de notre institution. Le Président de l'Assemblée nationale ne saurait, à mon avis, être réduit essentiellement à une fonction de serviteur des députés.

J'ai une conception tout à fait différente des fonctions d'une personnalité aussi importante et aussi stratégique. Je ne souhaiterais pas qu'on l'enferme dans une situation qui lui ôterait toute possibilité de remplir, dans les meilleures conditions et avec l'efficacité requise, les missions importantes qui sont les siennes.

Je vais interroger mon cousin Samba Diallo : comment on démet un chef de village à Sinthiou Bamambé ou à Nguidjilone ? Comment on démet une... (**Passage en wolof**)... ?

Trente huit qui se mettent ensemble, pour dire on va introduire quelque chose sans qu'on se limite la possibilité de le faire, mais vous allez vous retrouver avec la possibilité d'avoir des groupes informels qui seront là. Chaque fois qu'un député toucouleur n'aura pas reçu un appui pour un « yéla » dont il devait assurer le parrainage, il va maintenant accélérer ou plutôt actionner ce mécanisme. Non, je pense qu'on est allé trop loin.

Je le dis, ce n'est pas tellement parce que j'ai peut-être espoir que telle ou telle chose ne passera pas, mais plutôt parce que le débat, pour moi, est un débat de principe et de conviction profonde.

J'estime, chers amis, que si nous voulons véritablement travailler à redonner à cette Assemblée sa crédibilité, sa respectabilité, sa position centrale au niveau de ce pays, on doit éviter de la fragiliser avec des propositions de ce type. Je ne saurais, dans ces conditions, soutenir cette proposition, parce que objectivement et je l'ai dit ailleurs... On aurait pu nommer un directeur de service par simple arrêté ou décision.

Mais, pourquoi on nomme un directeur national par décret, un chef de division par arrêté, un chef de bureau par simple décision ? Il y a quand même une hiérarchie, on ne peut pas travailler les choses comme cela. Non, je voudrais véritablement en appeler au bon sens des uns et des autres.

Des gens ont un peu la passion, la fougue ; il ne faudrait pas que l'on fasse comme ces talibés toucouleurs à qui le marabout dit : « allez au champ, enlevez les herbes » et qui non seulement enlèvent les herbes mais ramassent l'arachide, le mil, mettent le râteau, brûlent tout, non je pense qu'il faut revenir à la raison et éviter de nous comparer à des gens que nous avons, hier, conspués et que l'on voudrait aujourd'hui nous proposer comme source d'inspiration. Je ne peux pas l'accepter. Il faut qu'on ait d'autres ambitions.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. Je voudrais, avant de passer la parole à Fatou Youssouf AÏDARA, demander à l'Assemblée de me permettre d'apporter une petite clarification : je veux expliquer à l'Assemblée comment se fait la confection de la liste des orateurs. Quand je demande aux orateurs de se manifester, ils lèvent le doigt, les différents secrétaires qui sont là, notent la liste des orateurs.

J'ai ici les papiers... **(Perte d'informations) ...**

Je donne la parole à notre collègue Fatou Youssouf AÏDARA.

MADAME FATOU YOUSOUF AÏDARA

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Khadidiatou DIEDHIOU.

MADAME KHADIDIATOU DIEDHIOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Honorables députés
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, moi, je pense que cette proposition de loi, c'est la suite logique de celle qui a été votée hier et je voudrais me féliciter des dispositions prises ou qui sont en train d'être prises pour permettre d'harmoniser les dispositions du règlement intérieur à celles de la Constitution qui viennent d'être modifiées, hier.

Je me réjouis de cette proposition de loi pour une raison fondamentale ; elle permettra de mettre entre les mains des députés tous les pouvoirs qu'ils auraient dus avoir depuis longtemps : le pouvoir de désigner, d'établir les règles de fonctionnement du bureau, le pouvoir et les prérogatives du président de l'Assemblée, entre autres.

Monsieur le Président, nous avons vécu dans le passé des Présidents de l'Assemblée qui, élus pour cinq ans, dès fois, oublient qu'ils sont là pour les parlementaires avant tout, des Présidents difficiles à voir, parce qu'ils n'ont pas le temps des parlementaires qui les ont élus.

Je pense, aujourd'hui, le fait qu'un Président de l'Assemblée sache qu'il est élu pour un an, au même titre que les autres membres du bureau, permettra à ce Président de l'Assemblée effectivement d'avoir le temps des parlementaires sinon, après un an, il saura que ce sont les parlementaires qui ont... (**Inaudible**) ... et c'est pourquoi je voudrais me réjouir vraiment de cette proposition de loi. J'ose espérer que les parlementaires que nous sommes, ne refuseront pas l'occasion d'avoir entre nos mains les pouvoirs de réduire l'écart entre le Président de l'Assemblée et nous autres.

Je voudrais enfin terminer par féliciter l'honorable député Sada NDIAYE pour avoir permis au Député d'avoir leur pouvoir entre leurs mains. Toutes mes félicitations, honorable Député Sada NDIAYE, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup chère Collègue.
Je passe la parole à l'honorable député El Hadj Moustapha DIOUF.

MONSIEUR EL HADJI MOUSTAPHA DIOUF

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Suite intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher collègue.

Je passe la parole à l'honorable député Alpha KOITA.

MONSIEUR ALPHA KOITA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Il est très difficile d'intervenir après Maître El Hadji DIOUF qui est un grand orateur, mais enfin, je vais m'y prêter.

Je prends la parole, pour saluer et féliciter notre cher collègue Sada NDIAYE, pour son courage politique et surtout la clairvoyance d'esprit avec laquelle il a eu à faire ces propositions de loi. Je pense que ce sont des propositions de loi souhaitées par la majorité des députés ici présents. Moi, je fais partie de ceux qui croient exactement que l'Assemblée nationale est bloquée depuis un certain temps, j'allais même dire qu'elle est en crise, parce que nous savons tous que, depuis le mois d'Août ou presque, nous sommes en vacances prolongées, alors qu'il y a des problèmes dans le pays. C'est vrai, on a parlé d'urgence, on a parlé d'inondations, on a parlé de l'électricité, on a parlé de la dermatose chez les animaux, dans le monde rural et nous n'avons pas vu de députés (c'est vrai) mais, faudrait-il aussi que les députés puissent se réunir ; ce qui n'a pas été fait depuis le mois d'août. Je pense que c'est une proposition de loi qui vient à son heure. Comme l'ont dit ceux qui m'ont précédé, vraiment, cela va rendre la dignité à tous les députés.

Je voudrais aussi, pour étayer ces propos, Monsieur le Président, vous féliciter très sincèrement d'avoir dirigé hier les travaux. Vous avez fait preuve de démocratie, vous avez fait preuve de tolérance, mais à ma grande surprise, vers la fin de la séance, une députée (malheureusement, elle n'est pas là, j'aurais bien aimé qu'elle soit là, ce matin, parce que, comme l'a dit Masseck hier, ici, à l'hémicycle, vous avez beau être poli, il y aura toujours quelqu'un pour vous sortir de vos gonds) s'est adressée à vous en des termes grossiers.

Elle avait les larmes aux yeux, elle pleurait presque, parce que se sentant frustrée. Mais, vous pouvez vous tranquilliser, vous ne devez pas lui répondre, parce que vous n'êtes pas son égal. Vous ne devez pas lui répondre pour ne pas faire de la publicité gratuite à cette personne. Vous ne devez pas lui répondre, parce qu'elle ne le mérite pas. En fait, pourquoi pleurait-elle ? Elle pleurait, parce qu'elle s'est sentie désarmée.

Elle pleurait, parce qu'elle s'est sentie, en tout cas, dépassée par les événements, parce qu'à la veille de nos travaux, elle avait sillonné l'ensemble des médias du Sénégal pour dire et raconter des choses dont elle ne pouvait assumer la responsabilité. Elle avait dit haut et fort, prenant à témoin les journalistes et jurant même sur le Bon Dieu que ces propositions n'allaient pas passer.

Elle en a profité pour attaquer tout le monde et, aujourd'hui, c'est cette honte qui l'habite, c'est pourquoi elle pleure.

C'est cette honte qu'elle a à s'adresser à ces journalistes qu'elle avait pris à témoin. Je pense que c'est cette honte qui l'habite. Aujourd'hui, elle est en train de pleurer ; elle en fait un alibi, mais Monsieur le Président, comme je l'ai dit : « tranquillisez-vous, ayez la conscience tranquille, vous avez fait correctement votre travail ». Et je vais voter cette loi, parce qu'en commission, vous nous avez rappelés un peu la dimension du Chef de l'Etat et je vous cite : « le Sénégal a eu la chance d'avoir un grand homme à la tête de l'Etat, un homme exceptionnel, multidimensionnel, un homme considéré, aujourd'hui, comme la voix de l'Afrique, un homme qui trouve des solutions aux problèmes de son monde » et j'en veux pour preuve la GOANA qui vaut au Sénégal, aujourd'hui, toutes les félicitations des pays du monde entier. Cet homme, comme vous l'avez dit, Monsieur le Professeur, nous n'avons pas le droit (que nous soyons députés, que nous soyons simples membres d'un parti politique) de cautionner un acte qui puisse le fragiliser ou le déstabiliser.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci infiniment.

Je vous remercie aussi pour les propos si aimables que vous avez tenus à mon endroit.

Je voudrais passer maintenant la parole à l'honorable député Abdoulaye BABOU.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

La proposition de loi que nous sommes en train d'étudier si on peut s'exprimer en wolof « **moy ndeyi mbilegui.** » Cela veut dire que tous les débats d'hier devaient être ceux d'aujourd'hui. Parce qu'hier, c'était une modification de la Constitution, aujourd'hui, nous débattons du fonctionnement de notre Assemblée nationale, en réformant les dispositions de notre règlement intérieur.

Apparemment, il faut rappeler tout simplement deux ou trois principes : nous sommes tous d'accord sur fait que l'Assemblée doit se sentir fière de régler ses problèmes par elle-même et non par une autre institution ; aucun député ne peut s'opposer à cela.

En quoi faisant ? C'est d'abord, comme le stipule le premier alinéa de l'article 15, faire en sorte que le Président de l'Assemblée nationale, les membres du bureau soient au même niveau, élus pour un an, rééligibles pour un an.

Mais, les mots ont leur sens ; lorsque quelqu'un est élu ou rééligible pour 12 mois, c'est qu'on attend de cette personne une obligation de résultats. El hadj l'a bien dit, c'est une révolution.

Pourquoi ? Parce qu'on permet à ceux qui nous dirigent de nous donner des résultats concrets. Si nous sommes satisfaits, la loi dispose, notre règlement intérieur dispose que ces autorités peuvent être réélues même pendant la durée de la

législature 5 ans. Si nous ne sommes pas satisfaits, nous changeons. C'est très simple. Qu'est-ce qu'il y a d'antidémocratique dans cela ? Qu'est-ce qu'il y a de déstabilisateur dans cela alors que tout le monde demande que l'Assemblée soit une assemblée de rupture, que l'Assemblée s'occupe des problèmes des Sénégalais ? Mais, les problèmes des Sénégalais, c'est vous qui les prenez en charge.

Nous sommes des députés des départements de Fongolimbi, de Kolda, de ceci ou de cela. Nous devons répondre aux préoccupations des populations et pour ce faire, nous avons un droit de contrôle ; avant de contrôler le gouvernement, il faut que l'on contrôle ce que nous faisons entre nous. C'est tout ce que l'on nous demande. Comment procéder à cela ? Mais, il y a un autre collègue qui a parlé de 38, en disant que c'est même quelque chose de mortel. D'abord, ce n'est pas le cas. Il y a deux étapes à franchir : on nous dit que pour changer un Président ou un membre du bureau, il faut qu'une résolution soit présentée par 38 députés ; 38 députés, c'est quoi ? C'est le quart de l'Assemblée. Quand 38 députés ne sont pas contents de moi, je dois me poser des questions.

Mais, ce n'est que la recevabilité. Ces 38 députés qui signent la résolution doivent se présenter devant nous et nous dire pourquoi il ne sont pas contents du Président, pourquoi ils ne sont pas contents du membre du bureau et, pour changer ce président ou ce membre du bureau, il faut 76 députés.

Un Président de l'Assemblée nationale, un membre du bureau qui a 76 députés contre lui, doit prendre ses bagages et voir ailleurs. Qu'est ce qu'il y a de plus démocratique que cela ? Révisez tous les textes de loi, vous verrez que ce qu'on demande c'est moins (quelqu'un d'autre le dira, je ne rentre pas dans les détails) donc, c'est démocratique. Vérifier par an, donner la possibilité à tout le monde de faire ses preuves, c'est cela qu'on demande aux députés... (**Passage en Wolof**)... on l'a dit et répété : un Président de l'Assemblée nationale ne peut pas être l'égal d'un Chef d'Etat. Les gens se trompent : quand on dit que le Président de l'Assemblée nationale est une deuxième personnalité, non ; maintenant l'Assemblée n'est même pas une institution ; il faut l'Assemblée et le Sénat pour faire le parlement. C'est nous qui formons le pouvoir législatif en tant qu'institution, mais le Président de l'Assemblée nationale est élu par nous ; il a un pouvoir dérivé alors que le Président de la République est élu au suffrage universel. Il faut différencier, que chacun reste à sa place. Si cela marche, moi, le vœu que je fais, c'est que l'on ne revienne pas là-dessus parce que tout le monde va travailler.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Moustapha Mamba GUIRASSY.

MONSIEUR MOUSTAPHA MAMBA GUIRASSY

Merci Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord recentrer le débat.

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président,
Merci, honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député Ousmane Sow HUCHARD.

MONSIEUR OUSMANE SOW HUCHARD

Honorables collègues, nous ne nous sommes pas trompés, depuis hier, nous l'avons tous constaté et aujourd'hui encore, nous sommes en droite ligne dans la même dynamique. Le rouleau compresseur du groupe majoritaire est donc bel et bien en marche, pour installer le bureau de notre Assemblée dans l'instabilité permanente. Ce n'est pas faux de parler d'instabilité : chers collègues, c'est la porte ouverte aux complots permanents ; nous allons nous en expliquer.

Pour cela d'abord, que tous les futurs membres du bureau se le tiennent pour dit, car il ne restera plus qu'à définir et à rédiger un code d'attitude et de conduite du parfait membre du bureau de l'Assemblée, bien sûr, selon la lecture du groupe majoritaire. Qu'est-ce qu'il faudra ? Surveiller la couleur des costumes et la coupe des « ndokettes » aussi certainement ? Comment saluer les gens dans les couloirs, la manière de sourire, tout le reste ? J'en veux pour preuve, honorables députés, le fait qu'on puisse permettre à 38 députés, qui le souhaitent et qui le manifestent, qu'un membre du bureau ou le Président lui-même soit amené ici et démis de ses fonctions par une simple résolution et cela, à tout moment de la législature ; ce n'est pas une instabilité, ça ? Pire, c'est une menace permanente à la liberté des députés que nous sommes. C'est une épée de Damoclès installée au dessus de nos têtes. Il est vrai que je suis le seul écolo, malheureusement, pour l'instant.

Le groupe majoritaire a raison, le Président du Groupe, notre ami Doudou Wade aime bien dire : « c'est la règle de la majorité, c'est la règle du plus grand nombre », c'est vrai, c'est cela la démocratie aussi mais, mes chers amis, il n'y a rien de mieux que la liberté : permettre à tout un chacun de travailler avec un esprit apaisé dans la liberté. Dites-moi donc, honorables collègues, qu'est-ce qui justifie cette volonté manifeste de tenir à pas, de contrôler les membres du bureau ? Qu'est-ce qui justifie cela ? Bien sûr, nous avons entendu, ici, que des Députés se sont cognés le nez sur la porte d'entrée du Président qui ne voulait pas les recevoir, on a entendu toutes sortes de récriminations, mais ce n'est pas cela. Permettez à chacun des Députés qui sont dans cet hémicycle de pouvoir travailler en liberté, de concevoir, d'avoir des initiatives au rythme de la vie politique de notre pays. Alors, vraiment aller jusqu'à permettre à 38 députés qui le souhaiteraient de pouvoir démettre, dans la semaine, le Président ou n'importe quel membre du bureau, je trouve que c'est aller trop loin. D'autres députés l'ont dit avant moi et je le crois sincèrement, moi aussi.

Nous, les écolos, nous sommes des militants de la liberté, nous aimons beaucoup la liberté car sans elle, rien n'est possible. Le génie humain ne peut s'exprimer sans la liberté.

Nous, les non inscrits, nous ne constituons pas un groupe formel ; nous sommes juste (je ne dirai pas un ramassis de ceux qui sont arrivés ici par le biais des plus forts restes, comme l'a dit, hier, une honorable consœur) mais nous restons tous des

hommes libres. Vous avez dû remarquer que, moi, je vote en toute liberté. Dès qu'il s'agit de voter, chacun vote comme il l'entend.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à Demba DIOP.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Monsieur le Président, je viens m'inscrire à la deuxième place sur le registre des protestations quant à la tenue de la liste des interventions, parce que, hier, je faisais partie de ceux-là qui avaient levé la main pour intervenir, lorsqu'il s'est agit d'explications de vote (article 78) et vous avez compris que j'ai protesté vers la fin. Mais, j'ai compris que nous avons une contrainte de temps par rapport à minuit et qu'il fallait éliminer certains : il y a quand même une coïncidence troublante entre ce qui est arrivé à mon collègue SENE et à moi ; ça, c'est la protestation.

Il y a un deuxième problème que je souhaite partager avec tout le monde (peut-être que je suis un mauvais lecteur, mais je voudrais quand même qu'on regarde bien) : certains ont dit, ici, que l'article 15 qui est soumis à notre examen, aujourd'hui, et l'article 62 que nous avons étudié hier constituent les 2 yeux d'un même visage, et sous ce rapport, je peux me permettre de faire la translation entre les 2.

Alors, je disais donc (...) l'article 62, moi, j'ai de gros problèmes et je souhaite les partager avec vous. Quand on dit que « le règlement intérieur de chaque Assemblée détermine : la composition, les règles de fonctionnement du bureau ainsi que les pouvoirs et prérogatives de son Président », (il s'agit du président de l'Assemblée), mais tout ce qui suit est une information ; cela ne relève pas du pouvoir du règlement intérieur.

Voilà la question que, moi, je me pose aujourd'hui. C'est une lecture possible. J'ai raison, parce que si on va à l'article 15 qui nous est soumis, aujourd'hui, je ne vois rien qui autorise notre séance puisque l'article 15 dit : « A l'exception du Président de l'Assemblée nationale, le Bureau est renouvelé à la première séance de la première session ordinaire. Ses membres sont rééligibles ». Il s'agit de renouvellement. J'ai des problèmes. Je voudrais les partager avec vous. S'il se trouve que, par extraordinaire, je me suis trompé dans la lecture, je m'en vais ; cela voudrait dire que ce que nous avons fait jusqu'ici, c'est la bonne lecture, et sous ce rapport, je dis que, moi, je ne vote pas cette proposition de loi portant modification de l'article 15 du règlement intérieur en ce que, dans les exposés, on a parlé d'équité.

Chers amis, l'équité ne se mesure pas seulement, dire par le nivellement en bas de la durée du mandat du Président. Je m'explique : dire que le mandat du Président était de cinq ans, parce que c'est une fausse lecture, (parce qu'on a dit qu'il est élu pour la durée de la législature), le ramener à un an et le mettre au même niveau que les autres membres du bureau.

Mais l'équité, s'il vous plaît, c'est aussi dans le traitement. L'équité, c'est aussi dans la manière de rendre efficiente une procédure. L'équité, c'est aussi dans la manière de répartir les émoluments. Alors, quand je disais que les gens se sont spécialisés dans l'orchestration de complots, cela se voit parce que l'alinéa premier ne vise pas

seulement la durée du mandat, il vise aussi l'organisation, vise aussi le fonctionnement du bureau mais rien de tout cela n'a été dit. Rien.

Comme par enchantement, on ne s'est intéressé qu'à la durée du mandat du Président. Voilà, on le ramène à un an et puis ouste ! Arrêtons de comploter, mettons-nous sérieusement au travail. Mon ami, Moustapha, l'a dit : une organisation, cela se contrôle ; et sous ce rapport, qui, aujourd'hui, peut dire ce que toutes les commissions qui sont installées ont fait les douze mois passés ? Personne. Cela aurait dû apparaître dans l'exposé. L'autre groupe parlementaire, qu'est-ce qu'il a fait depuis douze mois ? Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je passe la parole à l'honorable député Abdou Karim KAMARA.

MONSIEUR ABDOU KARIM KAMARA

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,
Chers collègues,

N'ayant pas pu participer aux débats aussi bien en commission qu'en plénière, compte tenu que j'étais hors de Dakar et handicapé par les aléas de la circulation sur la route nationale n°1 Dakar-Tambacounda, je n'ai pas eu l'avantage et le privilège d'exprimer, devant notre auguste Assemblée, mes convictions profondes sur le sujet. Je rassure mes collègues : il n'est nullement question, pour moi, de revenir sur le débat d'hier. Partisan d'un débat d'idées serein et faisant souvent usage de mes droits et libertés que me confèrent des dispositions pertinentes du préambule de notre Constitution et du titre 2 de celle-ci, j'ai voté hier contre la proposition de loi modifiant l'article 62. Par conséquent, pour être fidèle à ces mêmes convictions, je ne saurais voter cette proposition de loi. J'ai fait miennes les préoccupations soulevées par notre collègue Abdoulaye SENE et d'autres.

Si on dit que la répétition est pédagogique, il ne s'agit pas de la répétition de plusieurs personnes (ça devient une monotonie et ça devient agaçant). C'est pourquoi je ne reviendrai pas sur les arguments développés par mes Collègues avant moi sur cette mise en garde, en ce qui concerne cette boîte de Pandore qu'on ouvre pour exposer une épée de Damoclès sur la tête du Président et des membres du bureau et occasionner la possibilité de créer de multiples lobbies contre untel ou untel autre.

Monsieur le Président, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup honorable Député. Je passe la parole à l'honorable député Bocar Sadikh KANE.

MONSIEUR BOCAR SADIKH KANE

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai tenu à prendre la parole parce qu'il est de mon devoir, à l'instar de mes collègues, de féliciter très sincèrement notre ami, Sada NDIAYE. Je confonds dans ces remerciements, vous, Monsieur le Président, puisque, comme on l'a constaté hier, ce n'était pas évident, il y avait des blocages organisés en amont, mais malgré tout, vous avez fait preuve d'intelligence et de dextérité qui vous ont permis de faire voter la loi par la majorité, avant minuit. Donc, c'est de notre devoir de vous féliciter.

Je reviens sur un point assez important. Mon prédécesseur disait, tout à l'heure, que la répétition était pédagogique. Vous savez, un parti politique, c'est une association, comme les associations privées, qui a ses règles de fonctionnement.

Le PDS en est une et donc, qui connaît ce parti, doit absolument connaître ses règles de fonctionnement et sous ce rapport-là, dans l'article 38 de notre Constitution, il est bien stipulé que le Président de la République peut être chef de parti. Donc, son Excellence Maître Abdoulaye WADE est le Chef de notre parti et au-delà de la séparation des pouvoirs, il existe quelque part une hiérarchie qui est réelle, qui est là entre nous autres membres du parti et notre Secrétaire Général qui est le Président de la République ; ne serait-ce que sous ce rapport là, si les gens l'avaient bien maîtrisé et bien compris, au-delà des intérêts crypto-personnels, je pense qu'on aurait pu ne pas en arriver là. C'est dommage ! C'est dommage ! Parce que la discipline de parti voudrait que, quand il y a des problèmes, au-delà des institutions, le parti tranche, c'est ça la réalité.

C'est pourquoi, moi, je fais partie de ceux qui pensent que ce débat là ne vise pas des personnes ; c'est une organisation qui est là, au fonctionnement de laquelle nous avons participé, certains, comme nous, depuis plus de vingt ans, d'autres depuis l'Alternance, d'autres depuis dix ans, etc.

Mais, nous tous, nous sommes autour de quelqu'un en qui nous avons confiance. Il est temps que les gens comprennent que, tant qu'on est dans une organisation, on doit respecter les règles de fonctionnement de cette organisation-là.

Hier, j'ai bien aimé le discours d'Abdoulaye DRAME. Et cela doit servir de leçon à tout le monde. Ce n'est pas parce qu'on est chef qu'on doit avoir la hache et sabrer qui on veut. Cela aussi, les gens doivent le comprendre. Les gens qui vont occuper les stations de pouvoir, doivent comprendre que s'ils sont là, ce n'est pas parce qu'ils sont les meilleurs ; les critères de choix sont multiples et variés.

Je suis le président de la Commission des Affaires étrangères. Il n'est pas dit que je suis le meilleur. Les critères qui ont prévalu pour que l'instance politique à laquelle j'appartiens me choisisse, sont des critères que, peut-être moi-même, je ne maîtrise pas à 100%. Un parti politique, tu es là-dedans ou tu n'es pas là-dedans ! Si tu es là-dedans, tu respectes les règles de fonctionnement, si tu n'es pas là-dedans, tu sors. Point final.

Maintenant, moi, il y a une chose que je ne comprends pas. Lorsqu'il s'est agi de mettre en place la Coalition Sopi, il y a des chefs de parti qui ont discuté avec notre

Secrétaire Général, et cela a valu des frustrations à certains libéraux originels qui ont des bases politiques réelles, mais qui se sont inclinés, parce que c'est le Secrétaire Général qui a donné des instructions.

Aujourd'hui, c'est désolant de voir ces gens-là s'inscrire en faux, à chaque fois qu'il s'est agi de mettre en place un projet qui nous vient de notre Secrétaire Général qui est le Président de la République. Je pense qu'à l'avenir, il faut qu'on revoie tout cela ! Ces gens qui ont des micro-partis, qui n'ont aucune représentativité et après, ils rament à contre-courant. Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
Je passe la parole à l'honorable député Gnagna THOURE.

MADAME GNAGNA THOURE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

(Intervention en wolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup Gnagna. La parole est à notre collègue Moussa DAFPE.

MONSIEUR MOUSSA DAFPE

Merci bien Monsieur le Président.

Je voudrais encore vous remercier de m'avoir donné l'opportunité de revenir. Le débat d'hier a déjà épuisé, en fait, le débat d'aujourd'hui mais, je pense que, naturellement, chacun devrait pouvoir également s'exprimer sur ce projet qui fondait en réalité toute notre démarche relative à la modification de la Constitution.

Surtout que le projet quand même a été amendé, donc je rassure Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat. Dans la même logique, avec la conscience tout à fait libre, je vais naturellement voter cette proposition de loi pour les mêmes motifs qui ont fondé mon vote positif d'hier (sur la proposition de loi portant modification de l'article 62 de la Constitution), notamment mon engagement irréversible de loyauté, de fidélité au Chef de l'Etat, mais également la nécessité pour notre institution de retrouver sa crédibilité et surtout sa fonctionnalité très rapidement, afin de nous permettre de nous mettre à côté du gouvernement, d'appuyer le gouvernement, et en particulier le Chef de l'Etat face aux défis importants de l'avenir mais surtout des urgences du moment sur lesquels les Sénégalais ne cessent de nous interpeller.

Donc, c'est précisément pour nous mettre en ordre de bataille et faire en sorte d'accompagner le gouvernement qu'on doit voter cette proposition de loi. Cependant, je voudrais appeler à beaucoup de circonspection : qui trop embrasse, mal étirent.

Une proposition a été introduite auprès du Président de la République (notre secrétaire Générale pour ceux qui sont du PDS, comme moi) qui a pris acte en nous demandant de prendre toutes nos responsabilités, mais ce projet, à l'époque, n'était pas amendé tel qu'il l'est aujourd'hui, notamment. J'avoue que j'exprime beaucoup de réserves par rapport à la résolution. Je l'ai dit en commission : je ne suis pas convaincu de la pertinence de cette résolution, pour éviter justement qu'on interprète notre loi comme étant une loi personnalisée, c'est ma conviction.

Mais, si la majorité des députés que nous sommes approuve, je suivrais, mais est-ce qu'il faut attendre le retour de bâton ? Est-ce que cette instabilité, aujourd'hui, ne risque pas de s'aggraver demain ? Pour qui connaît le fonctionnement de nos partis, parce que nous avons une démocratie représentative, n'oubliez pas que, ici, c'est le pluripartisme : nos adversaires de parti, nos collègues d'aujourd'hui sont prêts à se coaliser demain, avoir quelques amis dans le groupe majoritaire, créer ce groupe de 38 et balayer tous les gens qui ne leur plaisent pas dans le groupe.

Voilà les risques qu'il faut également mesurer pour que ceux-là qui veulent défendre également la majorité et la consolidation de la majorité... On sait comment ça se passe dans nos partis, la même chose risque d'être transférée dans cette auguste assemblée, c'est ce qu'il faut éviter. J'espère que le règlement intérieur y reviendra en profondeur.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable Député Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.

MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables Députés,
Assalamou Aleykoum !

Je crois qu'on l'a dit, hier, dans la discussion : le problème de fonds, aujourd'hui, c'est que beaucoup d'entre nous réprovoce ce que nous avons dénoncé aussi bien ceux de la majorité que ceux de l'opposition. Ça a été, quelque part, de faire en sorte que la loi revête un caractère personnel ou ciblé. Le faisant, nous ouvrons un large boulevard pour permettre à certains d'user d'artifices et d'user de la loi pour arriver à régler des fins particulières.

Je pense que, aujourd'hui, le vrai problème (et qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas) est que cette loi (d'hier comme celle d'aujourd'hui), ne vise en réalité qu'à régler des problèmes politiques. On aurait souhaité que la majorité ait suffisamment d'artifices

pour régler ce problème en son sein, mais ça n'a pas été le cas. Il s'avère, aujourd'hui, que l'assemblée nationale est devenue le lieu privilégié pour régler des problèmes ponctuels et particuliers. Je pense, pour ma part, que ce que nous cherchons comme solution, ce que nous mettons en face de nous pour être, quelque part, une sortie de crise et une situation pour calmer les ardeurs et faire revenir la sérénité dans l'assemblée est, pour moi, le lieu pour ouvrir l'ensemble des problèmes et l'ensemble des difficultés dans lesquels nous allons nous installer.

Un exemple simple : si nous arrivons, au cours d'une année, à avoir trois résolutions, ça voudrait dire que nous allons prendre aussi bien sur notre temps de travail et installer entre les éléments de l'assemblée un climat de crise qui va porter préjudice à la qualité de notre travail. Cela voudrait dire, vu l'ensemble des préoccupations que nous avons les soucis que les uns et les autres ont pour aider les Sénégalais, pour faire en sorte que l'assemblée nationale soit le lieu où l'on règle les problèmes des Sénégalais. Dans de telles conditions, nous aurons très peu de temps à nous soucier des Sénégalais.

Alors, quelle est la finalité si le but, aujourd'hui, est de régler un problème pour demain avoir deux solutions : d'abord revenir sur le mandat du Président de l'Assemblée et le reporter à 5 années ou bien laisser la situation en l'état et ouvrir la boîte de Pandore ? Je pense que l'essentiel, aujourd'hui, (et pour l'urgence) est simplement une relecture, pour nous députés, de nos rôles dans cette situation et dans le Sénégal d'aujourd'hui.

Je crois que nous ne pouvons pas nous permettre de faire comme si, par rapport à ce que les Sénégalais ressentent, la seule forme de solution que nous avons, c'était de régler en priorité nos contingences individuelles. Quelque part, la vraie agressivité, l'agressivité que l'on dénonce, ne consiste pas simplement à agresser verbalement ou agresser par des coups de poing, mais elle est dans le fait de ne pas travailler, lorsqu'on a été payé pour s'occuper de la sécurité du citoyen, de ne pas le faire, lorsqu'on a été payé pour s'occuper aussi bien du cadre de vie, aussi bien des conditions de vie des Sénégalais. Lorsque, à côté de cela, la seule réponse que nous amenons, ce sont nos problèmes de club ou de parti, c'est la situation que nous avons pour régler ou décapiter la tête de quelqu'un qui ne nous agrée pas, je crois que c'est cela une sorte d'agressivité qui, pour ma part, contribue énormément à attiser le climat de haine et de violence qui pourrait exister. Et je pense qu'il est important que nous, députés, ... **(Passage en Wolof)**...

On règle des problèmes de bureau, des problèmes d'individus et des problèmes de position et c'est extrêmement dommage pour le Sénégal. Ce sont ces raisons qui m'amènent à dire que cette loi-là ne sert strictement à rien, qu'elle ne nous règle pas nos problèmes et ne requalifie pas le député ; elle ne nous donne pas cette prérogative, elle ne va pas nous permettre, à nous, Assemblée nationale, de jouer nos rôles et nos prérogatives pour un Sénégal plus développé et plus cohérent.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable député Abdoulaye NDOUR.

MONSIEUR ABDOULAYE NDOUR

Merci Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables députés,

Je l'avais dit hier, je le redis aujourd'hui : je suis au moins très satisfait, parce que beaucoup de nos collègues effectivement ont salué la grandeur, la pertinence et la responsabilité tellement appréciées du Président Macky SALL. Beaucoup l'ont dit en tout cas : quelqu'un qui est bien, quelqu'un qui travaille bien ; je l'ai entendu depuis hier, au moins cela me satisfait.

Je voudrais maintenant revenir sur cette proposition de loi. Beaucoup de mes prédécesseurs l'ont dit : il y a une instabilité qui risque de s'installer au sein de notre hémicycle. Le mandat d'un an, à mon avis, avec tout ce que nous connaissons, aujourd'hui, dans cette Assemblée comme problèmes (sur la vie du député, comme l'a dit mon cher ami, le député El Hadj DIOUF). Je pense qu'il y a beaucoup de choses à régler pour les conditions de travail du député et même pour les conditions sociales du député.

En un an, avec l'apprentissage que le nouveau président devra avoir avec ces problèmes aigus que nous avons tantôt relatés et maintenant s'y ajoute cette résolution qui va être effectivement une épée de Damoclès sur ce président, je pense que je le plains, et je voudrais appeler les collègues pour qu'ils sachent, aujourd'hui, que si nous choisissons quelqu'un (*c'est vrai que c'est un simple député qui sera choisi pour être à la tête de cette institution*), donnons-lui au moins, ce pouvoir.

Lui donner ce pouvoir, c'est accepter qu'il ait quand même certains privilèges, c'est accepter qu'il parle en notre nom, qu'il soit quand même notre responsable moral. Mais, si on se dit : « oui, telle personne a été élue, elle s'est habillée comme cela, elle est partie là bas », je pense que cette idée qui aura voulu que nous ayons choisi quelqu'un pour être devant nous et qui devrait être soutenu (l'article 100 du règlement intérieur parle véritablement de ce qui est un député par rapport à ce qu'il doit être, ce qu'il doit comprendre, ce qu'il doit faire) devrait nous aider pour qu'on puisse accompagner de façon loyale et responsable ce président de l'Assemblée nationale qui sera élu pour le mieux être de notre institution, pour le mieux-être des députés que nous sommes.

Donc, vraiment, j'attire l'attention des honorables députés, sur ce problème-là. C'est nous-mêmes qui devons tout faire pour assurer la réussite du Président de l'Assemblée nationale.

Mais, si nous voulons faire des calculs, si nous voulons fomenter des complots, je pense que tout ce que nous aurons encore, sera une Assemblée où les complots vont continuer, où l'instabilité va continuer, où le travail conséquent et responsable qu'on attend de nous sera difficile à réaliser. Je souhaite donc à ce futur Président, un mandat apaisé, un mandat de confiance, un mandat de responsabilité, mais surtout un mandat de confiance de la part des collègues que nous sommes.

Je vous remercie Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à Madame Aïssatou MBODJ.

MADAME AISSATOU MBODJ

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'avais prévu de rassurer mes collègues, parce que tout simplement, en ce qui me concerne, l'amendement ne me fait pas peur en tant que membre du bureau. Mais, nous sommes dans une Assemblée de délibération ; si la majorité n'est pas avec nous mais, nous n'avons pas besoin de continuer de siéger ... (**Passage en Wolof**)... Je suis au regret de dire à mon prédécesseur à la tribune (**Passage en Wolof**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie chère Collègue.

La parole est à l'honorable député Aliou Aïdara Sylla.

MONSIEUR ALIOU AÏDARA SYLLA

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

(**Intervention en Wolof**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie la parole est au collègue ABABACAR BA.

MONSIEUR ABABACAR BA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Hier, pour ne pas aider mon frère MBAYE NDIAYE dans sa stratégie de « bloquer », j'avais accepté de ne pas parler pour qu'on puisse terminer ce qu'on avait entamé. J'aimerais lancer un appel à l'ensemble de nos collègues pour qu'on essaie de dépassionner ce débat ; on est en démocratie, et quand on est en démocratie, il faut accepter le jeu démocratique qui permet à un parlementaire d'avoir l'initiative de la loi, c'est ce qu'à fait SADA NDIAYE. On peut être pour ou contre, mais c'est ici qu'il faudra manifester sa position par rapport à la proposition de loi.

Chacun a le droit de le faire, mais ce dont nous n'avons pas le droit, c'est de préjuger de l'inconscience des Députés et de l'irresponsabilité des Députés. Je m'explique : certains ont émis des craintes en disant que cette loi va pousser les Députés à essayer régulièrement et de manière permanente de faire tomber le Président ou un

membre de bureau. Mais, il faudra que l'on se respecte ; les députés sont assez responsables pour savoir ce qu'ils représentent et pour ne pas jouer avec les lois.

Je pense que cette loi n'a rien de personnel, elle permet de régler un problème et une loi doit servir aussi à cela. Quand il y a problème, mieux vaut le régler par une loi que de le régler d'une autre manière et je pense que c'est le cas... (**Perte d'informations**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à Ndèye Bakhaw NDIONGUE.

MADAME NDEYE BAKHAW NDIONGUE

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les collaborateurs du Ministre,
Mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à un grand homme, un homme d'Etat, le Professeur Iba Der THIAM, notre Président.

Professeur, je vous félicite ; vous avez dirigé, hier, la plénière, le débat avec une main de maître. Vous l'avez fait dans la sérénité, mais vous l'avez fait aussi dans la fermeté. Nous vous félicitons. Personne, personne, ici, dans la salle ou ailleurs, ne peut nous faire une leçon de morale. Vous connaissant, vous êtes un enseignant, vous êtes un professeur donc « les chiens aboient, la caravane passe ».

Je voudrais d'abord dire que cette proposition de loi, je l'approuve pour plusieurs raisons : régler le bon fonctionnement de notre Assemblée, comme l'a dit tantôt notre collègue BABOU et par souci d'équité, tout ça, il ne faut pas le refuser. Mon frère Demba DIOP, il ne faut pas refuser ce souci d'équité. Ils ont bien précisé que la loi vise et le Président et les membres du bureau de l'Assemblée nationale ; donc, je pense que là, il y a équité quand même, il ne faut pas le nier.

Je voudrais aussi revenir sur ce que j'avais dit, hier, pour demander à certains de mes collègues de bien regarder sur le rétroviseur ; il faut regarder au fond de la salle : où étaient ceux qui nous injuriaient hier ? Ceux qui nous traitaient de tous les noms d'oiseaux, où est-ce qu'ils sont aujourd'hui ? Aujourd'hui, on est en train de réfléchir sur l'avenir de notre Assemblée nationale, notre règlement intérieur. Ils sont tous absents, parce que, hier, c'était la télévision, c'étaient les médias, en direct, partout on nous suivait. Chacun voulait se faire voir, se faire entendre. Chacun parlait pour son parti et pas pour notre parti ou notre coalition et des gens les ont suivis en votant avec eux, en se liguant.

Je vous assure, chers frères, ce n'est pas bon, ce n'est pas bon du tout. Nous sommes issus d'une coalition. Je l'ai dit et je le répète : nous sommes des militants disciplinés, chacun peut dire ce qu'il veut, mais se liguier avec quelqu'un qui, demain, ... (**Passage en Wolof**) ... Cela c'est injurier le parti qui t'a investi ou bien la coalition qui t'a investi. Moi, je dis les choses comme je les sens. Je dis que, chers

collègues, ceux qui sont au restaurant, il faut les faire revenir, il faut que l'on vote vite cette loi et que l'on rentre chez nous. Il n'y a pas de problème.

Le débat s'est passé hier, tout a été dit hier, ici. Chacun a traité son prochain de traître, d'être ceci, loi ceci, où est ce qu'ils sont aujourd'hui ? Lorsqu'on parle..., je ne vous parle pas mon frère Demba DIOP, je sais que vous êtes là, les autres ne sont pas là, vous êtes là Demba DIOP, moi, je ne m'adresse pas à vous. Mais, j'ai dit : « où sont les autres, les membres de l'opposition qui étaient là, qui nous injuriaient ? » Ils ne sont pas là, parce que ça ne les regarde pas. Cela ne les intéresse pas. Ce qui les intéresse, c'est de nous diviser, c'est de faire tout pour que le Parti Démocratique Sénégalais, pour que Maître WADE ait des problèmes et vous les suivez, je ne suis pas d'accord. Je voterai Monsieur le Président cette loi, Inchalla.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable député Amadou DIARRA.

MONSIEUR AMADOU DIARRA

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Mes chers collègues.

Moi, je veux poser la question : combien de buts le Sénégal va marquer et qui va marquer les buts ? On a parlé d'urgence... l'avenir du Football sénégalais, je n'ai pas entendu quelqu'un en parler. Alors, nous sommes les représentants du peuple, si le Sénégal ne gagne pas aujourd'hui, c'est en 2012 que ceux qui aiment le football pourront suivre notre l'équipe nationale. C'est pour dire (simplement) que ceux qui parlent d'urgence ne le disent que pour divertir et essayer de détourner l'attention des Sénégalais, essayer de tromper, parce que les urgences ne les intéressent pas.

Monsieur le Président, je voudrais féliciter également les Députés du Groupe parlementaire parce que, dans ce genre de propositions de loi, certains brandissent le fait d'utiliser une majorité mécanique, alors que la qualité des débats d'hier, quand on suit l'opinion, quand on suit les grands intellectuels qui ont pris la parole, après notre vote, pour apprécier l'événement, tout le monde est d'accord que la dignité, la sagesse et la discipline indiquaient que le Président de l'Assemblée nationale actuel capte les signaux politiques qui ont été lancés à son endroit, pour éviter justement ce que nous vivons.

Et je voudrais dire que, moi, j'ai pu décoder quelques comportements : notre ami et frère, (il n'est pas là, je peux le citer) Moustapha Cissé LO ; j'aimerais qu'il soit là pour qu'on constate qu'il est vêtu en bleu, aujourd'hui. Et par trois fois, il interpelle (ce sont des appels du pied) Monsieur le Président Doudou WADE. Il faut essayer de décoder cela.

Le Moustapha Cissé LO d'avant le mois d'octobre, le Moustapha Cissé LO d'hier, c'est sûr qu'il est différent de ce Moustapha Cissé LO qui a parlé aujourd'hui. C'est quelqu'un, déjà, qui vous dit qu'il est membre du groupe parlementaire et qui vous

interpelle, qui dit qu'il ne représente plus le peuple, ici, à l'Assemblée nationale, mais qu'il représente le Président de la République.

Je voudrais que vous compreniez cela, Monsieur le Président du Groupe Parlementaire et je voudrais dire aussi aux Sénégalais de faire attention à ces genres de députés qui font du « Tartuffisme », pour tout simplement plaire à une certaine opinion afin de faire gagner une certaine crédibilité mais, en conviction, on ne peut pas les mesurer. Cela, le peuple doit le comprendre pour que, demain, à cause des ces gens-là, on ne nous dise pas que nous avons une Assemblée nationale qui se chamaille chaque jour. Ils sont très forts en communication : souvent, vêtus en rouge pour critiquer les autres, aujourd'hui ils sont vêtus en bleu pour dire qu'ils sont en phase avec nous ou qu'ils tentent de l'être.

Je voudrais rassurer le député Cheikh Bamba DIEYE, par rapport... Je crois qu'il faut lire la loi, mon neveu Demba DIOP. La loi ne dit pas que 38 députés peuvent démettre un membre du bureau, mais que 38 députés peuvent présenter la résolution ; il ne suffit pas d'être 38, de présenter la résolution et de la faire passer.

Si c'était 20 fois par année, il suffit d'un seul jour, en une seule séance que l'Assemblée en plénière adopte ou rejette la résolution; donc on ne peut pas véritablement avoir une crainte face à cette « sécurité » qu'on nous donne.

L'appellation « Président », cela pose problème.

Le Président de l'Assemblée nationale, les membres du bureau, ils ne sont là que pour coordonner notre association de députés. J'aimerais même qu'on les appelle des « coordonnateurs des députés », parce que quand on vous donne le qualificatif de « Président » jusqu'à ce que vous vous mesuriez à celui qui a été élu au suffrage universel direct, ça pose un problème. Je leur rappelle, ici, que leurs fonctions et leurs rôles, c'est de coordonner l'activité de ceux qui sont élus au suffrage universel, comme le Président, que sont les députés. C'est pour cela que je suis en phase avec le Député El hadji DIOUF.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup honorable député.
Je passe la parole à Issaga LY.

MONSIEUR ISSAGA LY

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je prends la parole, avec beaucoup de plaisir, pour manifester notre fidélité, notre loyauté et notre désir d'avoir des résultats dans le cadre de la Coalition Sopi ; coalition dans laquelle nous sommes et pour laquelle nous œuvrons, depuis 2003.

Cela, c'est pour, peut-être, répondre à l'honorable député Bocar Sadikh KANE qui a qualifié certains partis de la mouvance présidentielle de partis satellites qui n'ont pas respecté la coalition. S'il y en a, il ne s'agit pas de l'URD (l'Union pour le renouveau démocratique). Nous sommes avec la coalition, fidèles à notre engagement que notre secrétaire général a tenu, avec le président de la République, secrétaire général du pds, maître Abdoulaye WADE.

Je voudrais exprimer mes vives félicitations à l'honorable député Sada NDIAYE. À l'intention des populations... (**Passage en Pulaar**)...

Nous ne pouvions pas tous porter la proposition de loi, en même temps, mais Dieu nous a permis d'avoir l'honorable Sada NDIAYE qui a porté cette proposition de loi dont nous nous sommes appropriés. C'est notre proposition de loi et nous allons la voter, en ayant en tête que nous réglons une question fondamentale : redonner à l'Assemblée nationale sa légitimité, son rôle, pour que nous puissions jouer le rôle qu'attend le peuple sénégalais des députés.

A l'intention de Bocar Sadikh KANE, (Passage en Poular) : « la forêt est utile au lion, mais le lion est utile à la forêt ». Donc, nous nous complétons. (Passage en Poular).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.
Je passe la parole à Abdou SANE.

MONSIEUR ABDOU SANE

Merci Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collaborateurs du Ministre d'Etat,
Chers collègues Députés,

Je crois qu'aujourd'hui, la mobilisation de l'opinion nationale comme internationale fait que je me dois de rendre hommage à l'auteur de cette proposition de loi, l'honorable député Sada NDIAYE, par ailleurs Président du Conseil Régional de Matam.

Aujourd'hui, mon seul regret, c'est de ne pas habiter Matam, parce que je serais fier d'habiter une région qui a vu naître un nommé Sada NDIAYE et qui, aujourd'hui, est à l'origine d'un certain apport tant attendu mais difficile à trouver dans le cadre des innovations et des ruptures de manière à mieux cimenter la République, de manière à mieux sécuriser notre démocratie et de manière à mieux donner un souffle nouveau à l'Institution que nous incarnons qu'est l'Assemblée Nationale.

Sada NDIAYE, vous méritez toutes les félicitations, et il y a deux types de félicitations : souvent, il y a des félicitations au nom du protocole, ce sont donc des félicitations mécaniques, mais il y a des félicitations tirées du fonds du cœur et qui ont un fondement sincère, ce sont là des félicitations sincères, parce que, demain, nous voudrions vous regarder les yeux dans les yeux, vous envier et souhaiter être ce que vous avez été.

Mais, malheureusement, le destin a choisi que ce sera vous et aujourd'hui, vous portez haut le flambeau de cette innovation et l'ensemble des députés, pour l'essentiel, se retrouvent avec beaucoup de fierté par rapport à cette proposition de loi. Il est certain que beaucoup parmi nous auraient souhaité être aujourd'hui à la place de Sada, parce que ce n'est pas la volonté qui manquait, mais une chose est d'avoir la volonté, une autre est d'avoir les outils pour matérialiser et atteindre cet objectif pour réaliser cette volonté. Dieu a voulu que les armes soient entre les mains de Sada, parce qu'il a pu identifier, à travers une relecture de notre règlement et à travers une relecture de la Constitution, un certain nombre de failles à partir desquels il s'est glissé et a pu, avec toute la pertinence, proposer ses lois.

Ma fierté est d'autant plus forte que, dehors, ceux-là qui n'adhèrent pas au parti, ceux-là qui n'ont même pas de sympathie pour la coalition SOPI ont eu l'honnêteté intellectuelle de reconnaître la portée, la pertinence et la légalité de cette proposition de loi, et donc vous avez mis les gens à l'aise, tout en apportant une innovation qui a quand même bousculé, parce que menaçant un certain nombre d'intérêts.

Effectivement, dans toute innovation et dans toute rupture, il y a des intérêts menacés, et quand des intérêts sont menacés, le premier réflexe, c'est que ceux-là qui ont ces intérêts (en charge) se replient dans le cadre d'auto-défense pour la préservation de leurs intérêts mesquins ; c'est dans ce cadre précis qu'il faut comprendre la bipolarisation artificielle que nous vivons au niveau de l'hémicycle depuis hier. D'une part, des gens qui pensent que c'est une loi qui est personnalisée, c'est de la frilosité, nous prenons acte, nous n'y pouvons absolument rien, parce que c'est un état comportemental, un état d'esprit résultant d'un problème de cas de conscience. Mais, pour autant que vous vous dites que c'est une loi qui va être appliquée, il est difficile de penser que cette loi déjà vous vise.

Je prends un exemple : ensemble ici, nous disons : « votons une loi pour que tout député retardataire soit exclu des séances » ; si quelqu'un se lève pour dire : « oui, ça c'est moi que ça vise » ; cela veut dire qu'il n'incarne pas les bonnes manières, il n'incarne pas les bonnes qualités et doit s'en vouloir, et au lieu de dire que la loi me vise, plutôt il doit chercher à s'adapter, parce qu'un homme doit être en perpétuelle mutation de manière à s'adapter à toutes les circonstances, puisque nous sommes dans un monde où les choses évoluent très vite. Nous sommes dans un monde où la vitesse ne permet pas les longues attentes. Il faut s'adapter. Il faut se réajuster tous les jours, il faut être en phase. C'est ce qui a fait dire au philosophe, Karl Jaspers, que dans ce monde tout bouge, tout coule et que, en philosophie, les questions sont plus importantes que les réponses. C'est le cas, ici ; aujourd'hui. Nous sommes toujours là, cherchons la perfection or, cette perfection, elle n'est pas ici, c'est un horizon vers lequel on tend et, à chaque fois que vous pensez y arriver, vous verrez que l'horizon bouge à nouveau.

C'est ça l'homme. L'homme d'aujourd'hui doit être un homme qui comprend que rien n'est établi, rien n'est absolu et que tout doit être conçu dans le cadre du dynamisme et c'est pourquoi nous n'avons pas peur...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci cher Collègue, votre temps de parole est épuisé.

La parole est au collègue Ndiawar TOURE.

MONSIEUR NDIAWAR TOURE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Aly LO.

MONSIEUR ALY LO

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Président.

La parole est à notre collègue Moussa SY.

MONSIEUR MOUSSA SY

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je pouvais même ne pas prendre la parole ; comme vous le savez, le débat d'aujourd'hui a déjà eu lieu depuis hier. Nos collègues l'ont fait avec brio. Je voudrais simplement profiter de cette occasion pour féliciter notre collègue Sada NDIAYE qui, par ces deux lois, nous a permis de délivrer l'Assemblée nationale. C'est important.

Le message que je veux délivrer, c'est pour nos collègues députés, par ailleurs responsables au niveau du parti majoritaire à l'Assemblée et au gouvernement. Il faut que les gens sachent que, comme l'ont dit certains de mes collègues hier, nous tous, nous tirons notre légitimité politique du Secrétaire général national.

Nous n'avons pas été investis d'une légitimité à la base ; il n'y a eu nulle part, sur l'ensemble du territoire, pour préparer les dernières élections législatives, une quelconque investiture régionale, départementale ou nationale des députés ou des candidats députés.

C'est le Secrétaire général national qui a mandaté une commission ; la commission a établi une liste qu'il a validée, il l'a donnée à une secrétaire qui a appelé tout le monde à déposer son dossier et nous sommes allés en campagne, nous avons gagné et nous nous sommes retrouvés ici, députés. Donc, c'est très important que ceux qui veulent leurrer le peuple pour dire que nous sommes des députés... Oui, nous sommes certes des députés, mais avant d'être député, il faut d'abord être candidat. Ceux qui n'ont pas été candidats ne sont pas, aujourd'hui, à l'Assemblée. Il faut être candidat pour être député.

Avant d'être député, il faut être candidat, et pour être candidat il faut bénéficier de la confiance du Chef de l'Etat, du Secrétaire général du Parti. C'est ça. Donc, il faut faire la différence. Ensuite... (**Passage en Wolof**)...

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Fatou KAYERE.

MADAME FATOU KAYERE

Merci, Monsieur le Président.

(**Intervention en Wolof**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie chère collègue.

Je passe la parole à l'honorable député Kalidou Niasse.

MONSIEUR KALIDOU NIASSE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage mérité à notre Honorable collègue Sada NDIAYE ; cher collègue, je voudrais vous féliciter, parce que vous nous avez enlevé une épine du pied. Il faut reconnaître qu'à présent, l'Assemblée nationale, d'un pied ferme, va reprendre sa marche normale.

Hier, il y a eu des députés qui ont eu à s'exprimer du haut de cette tribune, pour parler d'inondations, mais malheureusement, aujourd'hui, ils ont brillé par leur absence. Je le déplore.

Il y a eu cette année des inondations. C'est vrai, l'Assemblée nationale a brillé par son absence, je l'ai toujours déploré. Le rôle de l'Assemblée nationale, c'est d'être en phase avec le peuple qu'il représente, mais à cause de multiples problèmes, l'Assemblée n'a pu jouer son rôle, heureusement que le gouvernement a bien travaillé et beaucoup aidé les populations sinistrées de la banlieue, j'en fais partie. Je suis banlieusard et fier de l'être.

Tout ce qui touche, la banlieue me touche mais il ne faut pas que des politiciens, en mal de popularité, politisent cette affaire d'inondations. Le Gouvernement a bien travaillé parce que, comparé en 2005, nous avons eu la même quantité d'eau mais. Heureusement cette année, l'école ne va pas être bloquée, parce que simplement les salles de classe sont dans des zones inondables.

L'Etat nous a aidés à libérer beaucoup d'écoles. Les cours vont reprendre sous peu, l'Etat a bien travaillé et vous pouvez tous le constater.

On mettait 6 heures de temps pour quitter Pikine et rallier Dakar, mais grâce à un impressionnant dispositif, toutes les routes principales ont été libérées des eaux.

Monsieur le Président, je voudrais porter un témoignage pour montrer le rôle de l'Assemblée nationale parce que, à la dernière législature, nous avons tous fait corps ici avec les populations sinistrées de la banlieue, pour avoir un plan Jaxaay. C'est l'Assemblée nationale qui avait permis à l'Etat d'adopter le plan Jaxaay. Nous avons aidé même un collègue qui était, pourtant, de l'autre bord, qui militait à Nioro et qui se plaignait toujours des affaires d'inondations. En ces temps-là, nous avons même dépassé les clivages politiques pour inciter le Gouvernement à régler le problème de Nioro, pour ce qui est de son centre de santé. Voilà le rôle d'une Assemblée. Mais, malheureusement, nous n'avions pas eu le temps de nous occuper de choses sérieuses, de faire bloc (*la majorité, je veux dire*) avec le gouvernement, mais heureusement avec la bonne compréhension des populations et l'implication de bonnes volontés, nous avons aidé l'Etat à surmonter les difficultés. Je crois que cette fois-ci, en adoptant cet aspect du règlement intérieur qui était....

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Votre temps de parole est épuisé.

Je donne la parole à Modou dit Fada DIAGNE.

MONSIEUR MODOU DIT FADÀ DIAGNE

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mes chers collègues,

Encore une fois, je renouvelle mes félicitations à l'honorable député Sada NDIAYE, parce que je considère que sa loi est impersonnelle, elle ne vise personne : l'actuel Président de l'Assemblée Nationale, s'il le désire, peut se représenter, rien ne lui interdit cela. Le futur Président de l'Assemblée nationale aussi est concerné, par ce que nous sommes en train de faire. Le Président du Sénat aussi.

Donc, cette loi, elle est impersonnelle et elle est d'application immédiate, parce que la rétroactivité, vous l'avez répété, Monsieur le Ministre d'Etat, n'est interdite qu'en matière pénale. Ceci étant dit, Monsieur le Président, ... **(Suite intervention en Wolof)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.
Je passe la parole au Président Doudou WADE.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,
Très chers Collègues,

Nous allons vers le terme de l'examen des deux propositions de loi de notre Collègue Sada NDIAYE. On n'a pas pu arrêter le temps. Imperturbablement, nous sommes là aujourd'hui.

Monsieur le Président, ceux qui, hier et avant-hier, ont tenté de nous tromper et de tromper le peuple... Je pense que notre presse doit encore se le tenir pour dit : en démocratie, en politique, ce n'est pas le nombre de débits vocaux, mais, c'est le nombre de votes, le nombre de personnes. On a parlé avant-hier d'un groupe parlementaire, on a parlé de ceci, on a parlé cela, les gens n'ont pas eu les moyens de leur combat.

Maintenant, Monsieur le Président, sur les raisonnements, on nous a dit qu'on est allé très loin ; oui, vous avez raison, on est allé très loin. De novembre 2007 à maintenant, on aurait pu trouver cette solution depuis très longtemps quand plus de 78 députés ont déposé une pétition pour demander à notre Collègue de prendre un acte politique (je fais fi des péripéties qui se sont passées et pour certains, nous n'avons pas rendu compte). Alors, mal conseillé, désorienté, retourné vers une direction par des personnes qui ne le suivront pas ; ceux qui ont poussé notre collègue à cette situation vont rebrousser chemin. Je l'avais dit, vous l'avez senti ces derniers temps : on était en train de prendre la chance de ... **(Passage en Wolof)**.

Chers amis, on nous opposé sur ce texte les problèmes d'effectif. Si vous regardez notre règlement intérieur, l'effectif le plus important, pour discuter en plénière, c'est cet effectif ; on a mis 33. Cependant, on a permis seulement à 15 députés de recourir au Conseil constitutionnel, pour dire non à une loi votée par 130 députés sur 150. Sur la motion de censure (**article 99 de notre Règlement intérieur**), on permet à 10 députés d'une minorité de chevaucher la majorité de 100 députés pour dire au gouvernement : « vous tombez ». Nous en sommes à 33 qui expliquent qu'en majorité simple, 76, on va à 33, comparativement. Sada : « Bravo ».

Maintenant, chers collègues, que se passe-t-il ? A quoi est dû tout ceci ? Pourquoi ? **(Passage Wolof...)** le tronc d'arbre a beau végéter au fond de l'eau, il ne sera jamais crocodile. Cherchons le mirage. En politique, on choisit un leader, on choisit un parti.

Quand on choisit un leader et un parti, je pense que le minimum, c'est de discuter de contester, de poser des contre-amendements mais, quand la décision finale est prise, on l'accompagne. C'est cela la démocratie, c'est cela le respect des règles de partis. C'est cela le respect des procédures en justice. C'est comme ça au tribunal.

C'est comme cela dans un collège de juges. Comment voulez-vous que ce soit autrement ? Qu'est-ce que vous nous reprochez ? D'avoir cru à ça ? Qu'est-ce que nous pouvons leur reprocher ? De ne pas croire en cela ? Mais, une fois maintenant que c'est terminé, très chers collègues, portons ce que nous avons dit aux présidentielles : « continuons ensemble de bâtir le Sénégal avec le Président WADE ». Comme aujourd'hui, nous sommes encore là, il nous avait demandé une majorité, mobilisons-nous pour la renforcer et c'est ça notre crédo.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher Collègue.

Je vais maintenant, avec votre permission, passer la parole à l'auteur de la proposition de loi, l'honorable député Sada NDIAYE.

MONSIEUR SADA NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je n'ai pas de réponses, ce sont juste des félicitations et des remerciements, parce que, par la magie de l'hémicycle, toutes les questions qui ont été posées ont trouvé des réponses à la suite des interventions et des contributions. Donc, je ne fais que remercier, « santa Yallah ! »... **(Passage en Wolof)**... Le Président du Groupe est le représentant de notre coalition, de notre parti au sein de l'Assemblée nationale. Il a mobilisé les gens. Il a mobilisé tout le monde ce qui fait que ces deux propositions ont été portées par tout le monde.

Je remercie aussi nos alliés qui ont été fidèles, qui ont été loyaux, qui nous ont accompagnés jusqu'au bout ; c'est extrêmement important, parce que c'est ça aussi la responsabilité. La responsabilité, c'est le sens de l'engagement, c'est le sens de la fidélité et c'est savoir aussi qu'on est ami pour le meilleur et pour le pire ; c'est extrêmement important. Ça, c'est de grands moments. Je remercie aussi tous nos honorables qui ont eu une position contraire, parce qu'ils ont enrichi le débat, ils ont élevé le débat, ils l'ont fait dans la sérénité, dans la lucidité et, pour moi, dans la fraternité.

Personnellement, je pardonne toutes les dérives verbales ou physiques qui ont été faites autour de ces deux propositions, aussi bien en commission des lois qu'au niveau de l'hémicycle. Je pardonne et je demande aussi à être pardonné si, quelque part, j'ai dû blesser quelqu'un, j'ai dû perturber quelqu'un, j'ai dû attenter à l'honorabilité de qui que ce soit. Je demande humblement, en musulman : pardonnez-moi.

Je voudrais aussi féliciter le personnel de l'Assemblée Nationale, l'Administration de l'Assemblée nationale, leur secrétaire générale, en tête, parce qu'on leur a imposé

un rythme difficilement soutenable. Ces deux urgences ont été gérées avec responsabilité et efficacité par le personnel de l'Assemblée Nationale.

Madame le Secrétaire Générale, on vous félicite et on vous demande de transmettre nos félicitations à tout le personnel qui, de près ou de loin, a contribué à la réussite de ce travail parlementaire.

Je voudrais aussi féliciter le bureau de l'assemblée nationale.

On a déposé les deux propositions le 22 mai, une semaine après, la machine s'est mise en route et elle ne s'est pas arrêtée. Donc, le bureau est à féliciter. Le Président de l'Assemblée et tous les membres du bureau qui ont eut à conduire ce dossier sont à féliciter, sont à remercier.

Je voudrais quand même, avec votre permission, réserver une mention spéciale au professeur Iba Der THIAM, l'honorable Iba Der THIAM qui a vraiment accompli un travail remarquable. Je pense que, sans lui, ces propositions, ce travail n'aurait pas abouti. Donc, on le remercie sincèrement. Il est très fidèle, très loyal, très compétent ; sur cela, on est tous d'accord. Donc, vraiment professeur merci, merci.

Remercions aussi le gouvernement. Le gouvernement a réagi, parce que nous, on a saisi politiquement le Secrétaire Général. Moi, c'est ce que je devais faire, en tant que militant du parti libéral, en tant que membre du groupe libéral, mon devoir c'est d'informer politiquement, mais aussi la saisine administrative de l'Assemblée a eu la diligence qu'il fallait de l'autre côté de la présidence. Donc, le Président de la République est à remercier et à féliciter, et aussi le gouvernement, à travers maître Madické.

Maître Madické, infatigable, pertinent, imperturbable nous a assisté dans tous nos travaux. Maître,... (**Passage en Wolof**)... ce que je dis tout le monde sait que je le tire du fonds de mon cœur et à côté de vous, on remercie tous vos collaborateurs qui se sont mobilisés autour de ces deux propositions ; pour nous, c'est extrêmement important.

Je ne fais, maintenant, qu'appeler à l'unité, à la fraternité... (**Passage en Wolof**)... ; ça, c'est derrière nous, parce que c'est la convivialité. Cheikh Bamba Dièye, Moustapha Cissé LO, Demba DIOP, mais on est des amis, on est tous des amis et c'est ça qui est important. Cette amitié, c'est ça qui va rester... (**Passage en wolof**)... On vient d'horizons divers : chacun d'entre nous a suivi un chemin différent de l'autre mais, tous ont abouti ici... (**Passage en wolof**)... Tous les chemins du Sénégal qu'on a empruntés pour aboutir à l'assemblée,... (**Passage en wolof**)... Donc, on appelle à l'unité, d'abord au sein du groupe parlementaire. Doudou WADE « dieureudieuf ! » : vous avez tout fait, vous m'avez assisté.

L'initiative que j'ai prise pendant que vous étiez en déplacement, je vous ai informé par téléphone. Vous m'avez encadré, assisté, soutenu et avez appelé tout le groupe autour de vous. L'unité, c'est important. La fraternité, c'est important, mais aussi il faut savoir pardonner,... (**Passage en Wolof**)... Tous ces « enfants », tous les « enfants » de notre groupe sont vos « enfants ». Appelez à l'unité, à la fraternité.

Je remercie Moustapha Cissé LO. L'appel qu'il a fait est tellement important : pour la première fois, presque depuis 7 ou 8 mois, il ose s'adresser au Président du groupe. C'est important, et pourtant, il y a eu rupture de ban : il dit qu'il ne fait pas parti du

groupe et il s'adresse au Président du groupe ; cela veut dire quoi ? Qu'il veut retourner au groupe. Il faut lui parler. Il faut l'accueillir dans la fraternité, dans la sérénité mais dans la vérité car, sans la vérité, il n'y a rien de durable. C'est extrêmement important : on a un groupe fort, un parti fort, faisons tout pour que ce parti reste longtemps,... (**Passage en Wolof**)...

Quand je suis entré au PDS en 2000, on m'a fait adhérer, on m'a fait monter au Comité Directeur, c'est l'instance suprême.

Le PDS m'a tout donné. Porter ces deux lois, même si c'était mille lois, je les aurais portées avec responsabilité, avec bonheur, avec engagement et avec foi... (**Suite Intervention en Poular**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je remercie, en votre nom, l'auteur de la proposition de loi, pour cette l'intervention si émouvante, si riche et si profonde. Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez maintenant la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

J'ai le devoir, après tout ce qui a été dit, une fois de plus, de m'immiscer dans le débat, de vous apporter quelques éclairages, en ma qualité de Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Depuis hier, même tout à l'heure, avec beaucoup d'acuité, on est revenu sur le caractère personnel ou non de la loi constitutionnelle qui a été votée hier, mais aussi de la modification de la loi organique qui est en train d'être votée.

Je voudrais rappeler à tout un chacun qu'il y a des définitions précises qui devraient nous permettre, chaque fois, de qualifier la loi. La loi, elle est personnelle, quand elle est nominative, quand elle s'adresse à une personne précise. Je parle de la norme juridique, la loi est personnelle quand elle s'adresse à une personne dénommée. Par contre, la loi, elle est impersonnelle, parce qu'elle est anonyme. Elle ne s'adresse à aucune personne ; elle s'adresse à plusieurs personnes, à aucune personne précise mais à plusieurs personnes.

La norme qui est personnelle, pour la rendre opposable à une personne, on est obligé de la notifier à la personne. Par contre, pour la norme juridique, comme la loi qui est impersonnelle, on la publie pour la rendre opposable à tout le monde. C'est ce qui permet de dire, en jargon juridique que nul ne saurait ignorer la loi. Pourquoi ? Parce qu'elle s'adresse à tout le monde, elle est de portée générale par l'acte de publication, l'entrée en vigueur s'est faite et elle s'adresse immédiatement à tout le monde. Personne ne saurait ignorer son existence. Elle s'impose à tout le monde.

La norme juridique qui est individuelle et nominative confère des droits acquis. C'est pourquoi, aujourd'hui, tous les juristes considèrent qu'en matière de rétroactivité, on ne saurait porter atteinte à des droits acquis ; ces droits acquis sont conférés par des normes juridiques à caractère personnel, alors que pour ce qui concerne la norme juridique à caractère impersonnel, aucun droit acquis ne saurait être soulevé. Enfin,

je vais encore vous donner un élément de différenciation pour la norme juridique à caractère personnel, elle ne peut être attaquée seulement que par les personnes qui sont visées et contre qui elle fait grief.

Par contre, pour la norme juridique impersonnelle, elle peut être attaquée par toute personne contre qui elle fait grief. Donc, il ne faudrait pas qu'on verse dans la confusion : nous avons le devoir de rétablir les principes juridiques.

Nous avons aussi le devoir de rétablir les principes juridiques par rapport à ce qui a été dit, concernant la démarche que vous entreprenez.

Hier, j'ai entendu, comme aujourd'hui, une situation où c'est une Constitution qui détermine la durée d'un mandat ; nous en arrivons, on l'a dit hier, à une loi simple. On est revenu sur ce terme mais, ce n'est pas une loi simple : le règlement intérieur est une loi organique qui détermine maintenant la durée du mandat. Je dis que cela ne change en rien le statut des institutions.

Le statut des institutions, leurs rôles et leurs fonctions dans la vie de la nation, tout cela a été déterminé par notre loi fondamentale et toute légitimité, même celle du Président de la République, toute légalité ne pourrait émaner que de ce texte fondamental qu'est la Constitution. Qu'on ne vous dise pas que vous avez déprécié l'Assemblée nationale. Du tout. Ni l'Assemblée nationale, ni le Sénat, ni le parlement réuni ne saurait être déprécié, dans la mesure où tout a été bien dit dans la Constitution.

Je voudrais aussi clarifier quelque chose d'important. Tout à l'heure, on a considéré, en conférant à 38 députés la possibilité de recourir à une motion et de poser le problème du mandat d'un des leurs ou de plusieurs d'entre eux (n'oubliez pas que le Président de l'Assemblée comme les membres du bureau sont des députés) que c'est une manière de déstabiliser et que c'est un instrument de déstabilisation.

Je ne réponds pas en politique. Je réponds en droit. La motion de censure, il suffit d'avoir 10 personnes qui la portent pour qu'on la pose, est-ce que le Gouvernement a été déstabilisé ? Pourtant, ceux qui ne se réclament pas du Gouvernement, ceux qui ne se réclament pas de la majorité sont plus de 10. Et cela est conféré de manière claire par la Constitution du Sénégal. On a essayé de minimiser le nombre. Je dis que celui qui a été le rédacteur de cette proposition de loi a été très généreux. Nulle part, je dis nulle part dans la Constitution, on ne voit un nombre aussi élevé requis. Pour le gouvernement, il faut 10 personnes pour engager le processus ; ici, il en faut 38. Au finish, nous arrivons à une situation où, pour faire partir un membre du bureau (soit son président, soit un autre membre du bureau) l'égalité semble se dessiner sur la base des termes requis. Pour le gouvernement, il faut un nombre, une majorité absolue.

La majorité absolue est requise pour le vote de la motion de censure ; ici, c'est la majorité absolue qui est requise. C'est pour vous dire qu'on ne se presse pas de dénoncer ce qui est en train d'être fait.

Vous pouvez le faire politiquement, je ne m'immiscerai pas dans ce débat mais, sur le plan du droit, je veux dire aucun constitutionnaliste, aucun juriste digne de ce nom ne se hasarderait à trouver des arguments qui vont être contre ce que vous avez fait. Je sais que tout a été fait avec minutie mais aussi avec beaucoup d'esprit éclairé, c'est pourquoi nous sommes arrivés à un dosage particulièrement précis.

Toujours dans ce qui était fait, on a voulu donner à ce qui est fait les germes de déstabilisation ; moi, je pense, en tant que juriste, que les germes de déstabilisation, c'est de nommer quelqu'un pendant 5 ans, alors que la majorité ne le suit plus, alors qu'il est rejeté par son propre groupe (et de le maintenir pendant 5 ans). C'est cela la réalité.

Mais, si vous avez la possibilité, de manière responsable, de vous prononcer sur une situation donnée, et d'apporter des solutions à cette situation donnée, il n'y a pas de déstabilisation.

Vous verrez, je le pense, je parle de ce qui est fait avec la motion de censure en vous disant que vous ne verrez pas, de manière récurrente, des motions pour faire tomber un membre de bureau ou tout simplement pour faire tomber le Président, du bureau, parce que tout simplement les gens de manière responsable, s'acquitteront des tâches qui leur sont dévolues pour mériter la confiance et de leur parti et de leurs collègues députés.

Permettez-moi, avant de terminer mon propos, d'avoir à adresser mes vives félicitations à celui qui nous vaut d'être là. Quand je lui adresse mes félicitations, c'est sur le terrain du droit ; ce qui est fait est conforme au droit, même si ce qui nous lie sur le plan personnel est particulièrement étendu. Mais, je dis que sur le plan du droit et je le répète, personne ne peut remettre en cause ce qui a été fait ; au contraire, on ne peut que saluer sur le plan du droit.

Maintenant, sur le plan politique, sur le plan de l'opportunité, sur le plan d'autres choses, d'autres apprécieront. Mais, sur le plan du droit, et je peux vous regarder tous, les yeux dans les yeux, en vous disant que personne ne saurait le faire. Ce qui a été fait l'a été en conformité avec les règles, avec la loi fondamentale, avec tous les principes de droit, avec la jurisprudence mais avec la doctrine. Qu'est-ce qui nous reste ? C'est de dire oui en droit ; je vous dis : « oui en droit ».

Permettez-moi, au nom du gouvernement, de féliciter le Président Iba Der Thiam. Je vous ai vu pratiquer la présidence avec beaucoup de grandeur mais aussi avec beaucoup de brio : vous vous êtes comporté en vrai Président, pas en homme de coalition. J'ai vu que vous êtes comporté en vrai Président, recherchant l'équilibre, recherchant l'application des textes pour lesquels vous avez été, ici, à la place que vous occupez.

Je ne peux que m'en réjouir au nom du Gouvernement (ce n'est pas une appréciation personnelle), c'est en ma qualité de représentant du Chef de l'Etat, mais aussi en ma qualité de représentant du gouvernement...

(Passage en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais, avant de passer, tout à l'heure, au reste de notre travail, vous exprimer, au nom de toute cette Assemblée, notre reconnaissance pour la participation si admirable que vous avez eu à nos travaux. Vous êtes un éminent juriste, de renommée internationale dont la réputation n'est plus à faire. Mais, je crois que le Président WADE, en vous nommant à la fonction de Garde des Sceaux vous a donné la pleine mesure qui vous permettra de prouver à l'humanité

toute entière vos énormes capacités · votre connaissance si profonde du droit, votre sens élevé des responsabilités et vos qualités d'homme d'Etat. Vous avez représenté le Gouvernement avec une compétence tout à fait exceptionnelle. Vous avez une capacité d'explication, une capacité pédagogique, un sens du raisonnement, une capacité de simplifier les problèmes et de les rendre intelligibles, il faut le dire très franchement, cela force l'admiration.

Je pense aussi, au nom de l'Assemblée, que nous devons sensibiliser le gouvernement au fait que vous l'avez admirablement bien représenté et que vous avez rempli votre office avec une compétence et une efficacité qui méritent d'être louées. Je voudrais, encore une fois, vous dire merci.

Maintenant, la discussion générale est close.

J'ai reçu une demande d'explication de vote qui émane d'El Hadji Malick GUEYE.

Doudou WADE me demande la parole, au nom de l'article 71 alinéa 2, pour revenir positivement sur l'appel qui a été lancé tout à l'heure.

Je vais lire l'article pour que vous en ayez connaissance : « La parole est accordée pour 5 minutes au plus par priorité sur la question principale et immédiatement après l'intervention en cours à tout député qui la demande, pour un rappel au règlement dont il faut préciser la disposition. Si manifestement son intervention n'a aucun rapport avec le règlement, le président peut lui retirer la parole et lui appliquer les dispositions de l'article 68 alinéas 8 et 9 » C'est la première partie du texte. La partie du texte que Doudou WADE invoque dit ceci : « A titre de droit de réponse et seulement en fin de séance et pour 5 mn, la parole peut être donné à tout député qui la demande pour un fait personnel à propos duquel il a été nommé cité. Le président déclare ensuite que l'incident est clos ».

En fin de séance, je lui donnerai la parole conformément à cet article.

La parole est à notre collègue Moussa DAFPE. C'est pour un appel au règlement. Allez-y !

MONSIEUR MOUSSA DAFPE

Monsieur le Président, c'est pour faire un appel au Règlement Intérieur en son article 72 et en sollicitant la compréhension et l'indulgence, et par rapport également au match, qu'il vous plaise de soumettre à l'Assemblée d'arrêter les débats à ce premier tour de parole, parce que vraiment ces explications de vote risquent de rouvrir le débat. C'est pourquoi je vous demande, avec indulgence, de renoncer non seulement à prendre la parole mais également aux explications de vote, parce que nous avons tous intérêt à aller supporter notre équipe.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Un seul orateur a la possibilité de se prononcer éventuellement, s'il n'est pas d'accord sur cette opinion.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Merci Monsieur le Président. Moi, je demande la poursuite des débats jusqu'à leurs termes pour rester dans la lignée de notre règlement intérieur. Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'alinéa 3, me demande, dans ces conditions, de procéder au vote.

Je lis : « Le Président consulte l'Assemblée à mains levées, s'il y a doute, l'Assemblée est consultée par assis, levé. Si le doute persiste, l'Assemblée se prononce par scrutin public, si un seul député le demande ».

Par conséquent, quels sont ceux qui sont pour la clôture du débat ? Comptez. Bien, par conséquent, le débat est clos.

Maintenant, s'agissant des explications de vote dont vous avez demandé également qu'on en tienne compte, là aussi, elle est réglementée par une disposition particulière de la loi qui ne peut pas entrer en ligne de compte pour ce cas précis. Je vais donc, si vous le voulez, demander à ce que nous passions à l'examen des différents articles du texte de la loi et je voudrais vous signaler que j'ai, à ma disposition, deux amendements qui m'ont été proposés.

Le premier amendement concerne l'article premier. Je voudrais passer la parole à Monsieur le rapporteur pour qu'il lise l'article premier.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article premier :

L'article 15, alinéa premier de la loi 2002/20 du 15 Mai 2002 modifiant et complétant le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale est modifié par les dispositions suivantes :

Le président de l'Assemblée nationale et le bureau sont élus pour une durée d'un an. Ils sont rééligibles. Les mandats du Président et des autres membres du bureau de l'Assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire. Toutefois, l'Assemblée nationale peut mettre fin aux fonctions du Président ou d'un membre du bureau par l'adoption d'une résolution adoptée à la majorité absolue. Ladite résolution est présentée par trente et huit (38) députés au moins .

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup. Conformément à l'article 79 de notre règlement intérieur, je vous informe que j'ai reçu une demande, un projet d'amendement introduit par l'honorable député Khadim GUEYE ; dépôt a été fait de cet amendement, et voici ce qu'il dit, alinéa 5 : « Toutefois, l'Assemblée nationale peut mettre fin aux fonctions du Président ou d'un membre du bureau par l'adoption d'une résolution adoptée par au moins 3/5 des députés. Ladite résolution est présentée par au moins 1/3 des députés ». J'aimerais savoir si vous pensez que cet amendement peut être recevable.

Oui ! Monsieur le Président du Groupe parlementaire.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je pense que cet amendement devrait être retiré ; c'est mon point de vue personnel. Je demande à mon collègue de le retirer. Les explications, nous les avons fournies et des explications ont été également fournies par le Ministre d'Etat, Gardes des Sceaux.

Très chers collègues, pour faire démissionner le Gouvernement, nous avons besoin de dix députés ; pour faire démissionner un membre de bureau, il nous faut 33 députés, ne pensez-vous pas qu'on a mis, sur le plan de la dignité, un peu plus loin les députés par rapport aux membres du Gouvernement ? Pour recourir au Conseil constitutionnel, après le vote de 133 députés de notre groupe, on permet à quinze d'enjamber les 153 pour aller au Conseil, cela veut dire que c'est l'effectif le plus haut du règlement intérieur et le plus haut de notre Constitution. Et c'est pour cette raison aussi qu'il faut s'arrêter à la majorité simple. Je demande à mon collègue, s'il peut aider le groupe parlementaire, à retirer son amendement.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'auteur de l'amendement.

MONSIEUR KHADIM GUEYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

J'avais introduit ce projet d'amendement pour essayer de résumer un peu les inquiétudes aussi bien de collègues de la majorité que celles Des collègues de l'opposition, mais surtout pour penser, dans le sens inverse, d'éviter une crise ultérieurement au niveau de notre majorité : que , par exemple, notre parti puisse, en tout cas, vouloir porter son choix sur un bureau et que d'autres collègues parmi nous puissent se liguier contre d'autres, pour faire un autre choix et créer des crises à n'en plus finir.

Mais, compte tenu des explications qui ont été fournies par le Ministre d'Etat, sur le plan juridique et également de la position du Président du Groupe parlementaire qui semble maîtriser beaucoup plus encore les aspects, je retire mon projet d'amendement.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup. Je vous en remercie. Le texte, je le retire. Donc, nous allons nous prononcer sur l'article 1^{er} :

Quels sont ceux qui sont favorables à l'Article premier ?

Vous m'avez fait un amendement, où est-il ?

Je vous passe la parole, si vous voulez, parce que l'article premier qu'il nous a donné, nous, nous l'avons examiné, et c'était la reprise intégrale de l'article premier

du texte, à moins qu'il y ait une erreur qui nous a échappé. Dans l'article premier que vous nous avez donné, vous avez repris intégralement le texte.
Venez le présenter, s'il vous plaît.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collaborateurs du Ministre,
Chers Collègues,

J'ai proposé un amendement à la proposition de loi modifiant l'article 15. Je n'ai pas repris intégralement ce qui était déjà proposé.

Article premier, j'ai laissé la partie qui dit : « l'article 15, alinéa premier de la loi etc., etc., est modifié par les dispositions suivantes » ; je propose :

Premier paragraphe, il y a 2 tirets : « le Président de l'Assemblée nationale et le bureau sont élus pour une durée d'un an ».

(Si vous contribuez comme je le fais, je crois qu'on aurait gagné en efficacité. Venez ici, apporter votre contribution). Pour ceux qui ont la compréhension difficile, le bureau, sous forme mathématique, c'est cet ensemble fondamental dans lequel se trouvent des sous-ensembles dont le premier est constitué par le Président de l'Assemblée nationale, le second par les autres membres. Il peut y avoir des sous-entendus, pour ceux qui ne comprennent pas, il faut être très terre à terre pour vous faire comprendre les choses. C'est triste !

Je dis que le bureau, ce n'est pas une personne ! Et ce que j'ai proposé, c'est le Président de l'Assemblée nationale ; les autres membres du bureau sont élus pour une durée d'un an et sont rééligibles ; ce qui va nous affranchir d'avoir un autre tiret en bas qui dit : « ils sont rééligibles ». C'est un condensé, mais qui a un sens !

Deuxième chose, là où on dit : « le Président et les autres membres du bureau de l'Assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire de l'Assemblée nationale », je dis que ce n'est pas le Président et les autres qui sont renouvelés, c'est le mandat qui est renouvelé. Est-ce que c'est vrai ou faux ?

Donc, j'ai proposé qu'on mette à la place : « le mandat des membres du bureau de l'Assemblée nationale est renouvelé à la première séance de la session ordinaire ». Et je continue, là où on a mis « toutefois », c'est comme si on changeait d'idée, j'ai proposé qu'on supprime « toutefois » et qu'on mette : « l'assemblée nationale peut mettre fin aux fonctions du Président ou d'un autre membre du bureau par l'adoption d'une résolution présentée par 38 députés au moins adoptée à la majorité absolue », ce qui va nous affranchir encore d'avoir l'autre paragraphe. Voilà ce que j'ai proposé à ce niveau-là.

MONSIEUR LE PRESIDENT

A la vérité, c'est une reformulation mais qui enlève des mots et laisse d'autres mots. Par exemple, là où on a mis « les autres membres du bureau », il y avait « le Président et les autres membres du bureau » il a enlevé « le Président » pour ne

mettre que « les autres membres du bureau », ce qui change complètement évidemment le sens de la phrase.

Je lis donc sa proposition telle qu'il me l'a donnée.

L'article 15, alinéa 1er de la loi 2002/20 du 15 mai 2002 modifiant et complétant le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale est modifié par les dispositions suivantes.

(Vous prenez un stylo et vous notez) : « le Président de l'Assemblée nationale ; les autres membres du bureau sont élus pour une durée d'un an et sont rééligibles. »

Le mandat des membres du bureau de l'Assemblée nationale est renouvelé à la première séance de la session ordinaire ». Il a enlevé là le mot « Président de l'Assemblée nationale ». Toutefois, lui, il enlève le « toutefois » et il met : « l'Assemblée nationale peut mettre fin aux fonctions du Président ou d'un autre membre du bureau par l'adoption d'une résolution présentée par 38 députés au moins adoptée à la majorité absolue ».

Avis contraire, oui !

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Chers collègues, il faut que nous puissions nous comprendre ; ceux qui étaient hier à la commission, je dis bien ceux qui étaient hier à la commission savent très bien que notre collègue Demba DIOP avait déjà soulevé ce premier problème mais que nous avons adopté. Je me souviens. Vous voulez que je vous rappelle ce qui s'était passé, après avoir lu le texte brut ? C'est vous qui avez parlé, « ajoutez les autres ! » et nous l'avons ajouté. Et, Maître KA, est-ce qu'il est là ? Il avait dit à la fin article 8 ... et c'était adopté.

Donc, ce qui est une erreur de frappe, dites que c'est une erreur de frappe, mais ce n'est pas un amendement, parce qu'on l'avait dit. La preuve, je vais vous dire, vous allez savoir pourquoi c'est une erreur de frappe, parce que, ici, on dit : « le Président et les autres membres du bureau », ce n'est pas le texte initial... (**Passage en wolof**)... Donc, ce n'est pas comme un nouvel amendement, ce que vous présentez comme un nouvel amendement n'est pas un amendement ; parce que même dans mon texte initial d'hier, vous voyez comment j'y ai ajouté un autre amendement (ça vient de vous). Donc, on précise : cette première partie de l'amendement doit être rejetée, c'est une simple erreur matérielle, parce que c'était pris en compte depuis hier en commission et présenté ici.

Pour le reste maintenant, vous présentez un nouvel amendement. En plénière, c'est votre droit : le règlement intérieur dit que vous avez le droit de présenter des amendements en commission, comme vous avez le droit de présenter des amendements en plénière. Pour le reste, vous présentez de nouveaux amendements. Question, Professeur : « est-ce que ce qu'il a présenté, il l'a daté et signé ? ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Oui ! Il l'a daté et signé. C'est recevable.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Le fonds, pourquoi il doit être rejeté ?

Lorsque l'on dit : « le président et les autres membres du bureau sont renouvelés à la première séance de la ... », vous voulez qu'on enlève « toutefois », mais, « toutefois » c'est l'exception.

Attendez que je termine,... (**Passage en wolof**)... « Toutefois », dans tout le texte, c'est l'exception. On pose le principe d'une année et on veut dire qu'il y a l'exception mais « toutefois », c'est du français, donc on ne l'enlève pas. Dans tous les textes de loi que nous votons (je prends le Ministre d'Etat à témoin), « toutefois » c'est l'exception. Nous demandons, donc, solennellement le rejet. Par contre votre amendement peut être reçu, comme l'a dit le Président Modou dit Fada Diagne. On s'est trompé en disant « le Président » mais le « Président » est une personne physique ; ce sont les mandats qui sont renouvelés, ça on peut l'accepter. Voilà donc, de tout ce qu'il a dit nous demandons le rejet sauf les « mandats ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il a dit : « les mandats des membres du bureau de l'assemblée nationale » mais, il n'a pas mis le « Président »,

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Ah non, non ! Il faut « le Président », c'est tout le monde, « les mandats du Président et les autres membres du Bureau », parce que nous sommes tous d'accord, le Président et les membres du Bureau sont à égalité... (**Suite Intervention en Wolof**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Dans ces conditions, quels sont ceux qui sont pour l'amendement ?

Le Président de la Commission, vous avez quelque chose à dire, oui !

Attendez, j'ai une série d'amendements que je n'ai pas encore exprimés.

Alors, je veux savoir ce que le Président de la Commission pense de ça.

D'accord ; vous êtes d'accord donc avec ce qu'à dit Maître Babou.

Le Rapporteur, avez-vous un avis ? Ça va ; dans ces conditions, on peut se prononcer, maintenant.

Quels sont ceux qui sont pour qu'on adopte l'amendement de Maître BABOU ?

Attendez! Maître BABOU a expliqué la signification de l'amendement qui a été adopté lors de la réunion de la commission et qui vous a été soumise ; c'est ça qu'il a présenté tout à l'heure et qui est conforme à la résolution que nous avons ici, dans laquelle il faut seulement introduire une notion relative au mandat. Voilà c'est cela. Il y a le texte qu'à proposé Demba DIOP qui, lui, enlève un certain nombre de mots, qui changent systématiquement l'objectif visé par cet amendement, n'est-ce pas ? Alors, je commence par conséquent sur l'amendement amendé d'une part, d'autre part sur la proposition d'amendement de notre collègue Demba DIOP, pour savoir sur quoi l'Assemblée vote-t-elle. Nous sommes d'accord ? C'est bien ça ?

Est-ce que vous êtes oui ou non d'accord sur l'amendement proposé par Demba DIOP ?

Je mets aux voix l'amendement proposé par notre collègue Demba DIOP.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Je vois que pour notre collègue Demba DIOP, c'est une seule voix qui se lève.

Quels sont ceux qui sont contre cet amendement ?

Voilà, l'amendement de Demba DIOP a été rejeté.

On me soumet, maintenant, un autre amendement qui a été élaboré par Modou Fada DIAGNE, qui porte, pour ce qui concerne l'article 1^{er}, sur l'alinéa 2.

Dans l'alinéa 2, il dit, là où l'on met le « Président de l'Assemblée Nationale et le bureau », il met le « Président de l'Assemblée Nationale et les autres membres » ... Vous expliquez ? Allez-y ! ».

MONSIEUR MODOU DIT FADA DIAGNE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

L'amendement consiste à prendre en charge une préoccupation formulée tout à l'heure par notre collègue, mais d'une autre manière, là où on dit : « le Président de l'Assemblée Nationale et les bureaux sont élus pour une durée d'un an », comme l'a dit, tout à l'heure, le collègue Abdoulaye BABOU, c'est une faute de frappe, parce que si vous remarquez le 3^e ou 4^e paragraphe, nous l'avons pris en compte. Donc, c'est pour harmoniser ; l'amendement, c'est de dire : « le Président de l'Assemblée Nationale et les autres membres du bureau sont élus pour une durée d'un an. Ils sont rééligibles. »

Deuxième amendement, Monsieur le Président : « les mandats du Président et les autres membres du Bureau de l'assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire », et maintenant le troisième problème, là où l'on dit : « toutefois, l'assemblée nationale peut mettre fin aux fonctions du Président ou d'un membre du bureau par l'adoption d'une résolution adoptée » c'est une répétition donc, on enlève « adoptée ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Ça améliore la compréhension du texte et ça le précise.

Quels sont ceux qui sont favorables à ces amendements ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Donc, on peut considérer que l'amendement a été adopté.

Je relis, par conséquent : « le Président de l'Assemblée nationale et les autres membres du bureau sont élus pour une durée d'un an. Ils sont rééligibles. Les mandats du Président et des autres membres du bureau de l'Assemblée nationale sont renouvelés à la première séance de la session ordinaire. Toutefois, l'Assemblée nationale peut mettre fin aux fonctions du Président ou d'un membre de bureau par l'adoption d'une résolution à la majorité absolue. Ladite résolution est présentée par 38 députés au moins ».

Nous sommes d'accord ?

Je mets aux voix l'article premier amendé.

Donc il y a 63 plus 21 procurations. Cela fait 100 pour et 17 contre.

Nous passons à l'article 2
Pour l'article 2, j'ai également une proposition de Demba DIOP.

Je vous laisse présenter votre proposition.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Me revoilà, encore une fois, en face de vous, chers collègues.

Pour l'article 2, j'ai pensé qu'on peut se mettre d'accord sur ce qui suit : j'ai proposé que l'on mette « les mandats » au pluriel puisqu'il s'agit du mandat du Président et du mandat des autres membres du bureau, au lieu de dire : « les dispositions de la présente loi s'appliquent au mandat en cours du Président de l'Assemblée nationale et des membres du bureau », c'est la proposition que je fais.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

C'est-à-dire, il demande qu'on supprime les deux derniers paragraphes.

Êtes-vous d'accord ?

Quels sont ceux qui sont d'accord pour la correction ?

Il n'y a pas d'objections ?

Bien.

Dans ces conditions, je mets aux voix l'article 2 avec les corrections.

Vous pouvez lire l'article corrigé, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 2 :

« Les dispositions de la présente loi s'appliquent au mandat en cours du Président de l'Assemblée nationale et des autres membres du bureau. Elles abrogent l'article 8 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale et toutes autres dispositions contraires. »

La présente loi devient une disposition intégrant le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Quels sont ceux qui sont d'accord sur cela ?

C'est le même nombre.

Quels sont ceux qui sont contre ?

C'est le même nombre avec les procurations.

Bien, maintenant, je mets aux voix l'article 2 amendé.

Excusez-moi, je suis fatigué !

Avant le vote, maintenant, j'ai une seule demande d'explication de vote qui a été formulée et en fin de séance, j'ai une demande de Doudou WADE ; est-ce qu'on peut leur passer la parole rapidement ?

El Hadj Malick GUEYE, vous avez la parole.

MONSIEUR EL HADJ MALICK GUEYE

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à Seynabou WADE en demandant à ceux qui prennent la parole pour des explications de vote de s'en limiter aux explications de vote et de ne pas déborder sur d'autres questions, s'il vous plaît.

Faisons en sorte que notre réunion se termine dans de bonnes conditions ; elle a bien commencé, il est vrai que nous sommes tous fatigués mais, elle a bien commencé et faisons en sorte qu'elle se termine dans de bonnes conditions.

MADAME SEYNABOU WADE

Merci Président.

Monsieur le Ministre d'Etat.

(Intervention en Wolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'ensemble du texte.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'ensemble du texte est adopté par la même majorité.

Je passe la parole à Monsieur Doudou WADE au nom de l'article 71.

MONSIEUR DOUDOU WADE

(Intervention en Wolof).

-4-

FIN DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour étant épuisé, je propose de lever la séance et de reprendre nos travaux le mercredi 15 octobre 2008 à 9 heures 30 pour la clôture de la première session ordinaire.